

PROJET ÉDUCATIF DE BESANÇON

2024-2026



Ville de
Besançon

Directrice de Publication : Anne VIGNOT

Co-Directeur de publication : Claire DUPOUET

Rédaction : Evan RISCH - Virginie FROISSARD

Relecture : Claudine CAULET - Pascale BILLEREY - Eric DURAND - Claude POUILLET
Nathalie CAMPENET - Marie LAVIGNE - Agnès JEANVOINE

Contributeurs : Sandrine DAVID-ADOIR - Apolline GASSE - Gaëtan BOURGEOIS
Florian DEJEU - Aurélie BOLLE-REDDAT - Anne HENRY - Marie LAVIGNE

Coordination : Christine PIDANCET

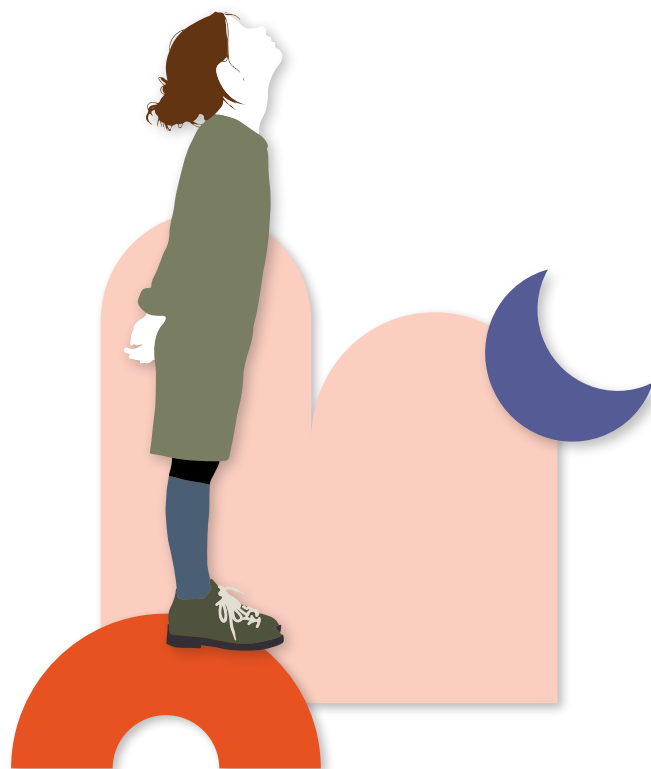
Graphisme et illustrations : Anne HABERMACHER

Impression : Ville de Besançon  IMPRIM'VERT®

Ville de Besançon
2 rue Mégevand – 25000 BESANCON
www.besancon.fr

PROJET ÉDUCATIF DE BESANÇON

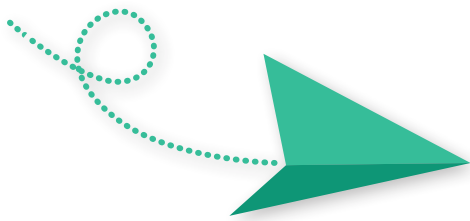
2024-2026



Sommaire

ÉDITO	5
INTRODUCTION	
UN PROJET ÉDUCATIF, POUR QUOI FAIRE ?	7
PARTIE 1 • DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES : ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE	9
1. Évolution du nombre d'élèves dans le premier degré	9
2. Évolution de la fréquentation des accueils périscolaires	12
PARTIE 2 • DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL AU PROJET ÉDUCATIF DE BESANÇON	15
1. Des projets et actions répondant au Projet Éducatif Territorial 2019-2022	15
2. La territorialisation du Projet Éducatif Territorial 2019-2022	18
3. Le Projet Éducatif de Besançon : un projet co-construit et transversal	19
PARTIE 3 • LE PROJET ÉDUCATIF DE BESANÇON ET SA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE	23
1. Les quatre orientations du Projet Éducatif de Besançon	23
1.1. Soutenir la parentalité : accueillir, dialoguer, informer et impliquer les parents	23
1.2. Mieux inclure et accompagner les enfants à besoins spécifiques	26
1.3. Vivre et apprendre ensemble	28
1.4. Développer l'éco-citoyenneté	30
2. Les composantes indispensables pour faire vivre le Projet Éducatif de Besançon	31
2.1. Les conditions de réussite de la coopération autour du Projet Éducatif de Besançon	31
2.2. Le rôle des acteurs/actrices sur les secteurs	33
2.3. Suivre l'avancée du travail autour des objectifs du PEB	35

ANNEXES	39
ANNEXE 1 • Plan d'actions « Ville Amie des Enfants »	39
ANNEXE 2 • Effectifs 2022-2023 par école	41
ANNEXE 3 • Données socio-démographiques générales	42
ANNEXE 4 • Bilan sept priorités éducatives du Projet Éducatif Territorial	49
ANNEXE 5 • Bilan des Parcours culturels	58
ANNEXE 6 • Bilan des Parcours sportifs	62
ANNEXE 7 • Bilan des Parcours éco-citoyens pour la transition et du dispositif Éco-École (2021-2022)	65
ANNEXE 8 • Tableaux des objectifs sur les quatre orientations et sur les conditions de réussite de la coopération autour du Projet Éducatif de Besançon	69
ANNEXE 9 • Parcours de vie autour de l'école (démarches à réaliser par les parents sur une année scolaire) (2022)	80



ÉDITO

Une éducation émancipatrice et solidaire, vecteur de cohésion sociale :
pour un projet éducatif basé sur la rencontre entre les besoins des enfants,
des familles et des enjeux sociétaux

Depuis le début du mandat, nous avons inscrit l'éducation au cœur de nos politiques. Cette volonté doit se traduire par une convergence de nos actions vers le même objectif de répondre aux besoins de nos enfants et de notre jeunesse.

Ce pari sur l'avenir est d'autant plus crucial, que la période particulière que nous vivons vient peser sur la difficulté d'anticipation par les jeunes générations d'intégrer ce monde. Cela nous donne encore davantage de responsabilités pour aider la jeunesse à franchir cette étape développementale majeure et aller vers plus d'autonomie dans un monde viable.

L'enjeu est de mieux accompagner l'enfant dans son parcours de vie, où il se construit en s'appuyant sur ses appartenances multiples liées à sa famille, son école, son quartier, son territoire, à travers une pluralité de rencontres, d'expériences et d'environnement. En l'occurrence, cela implique de poser la place de chaque acteur éducatif, parents, professionnels/professionnelles, partenaires et du lien à construire entre eux :

- Mieux accueillir, dialoguer, informer, impliquer les parents comme premiers acteurs de la vie et de l'éducation de leur enfant.
- Poursuivre la structuration d'un réseau d'acteurs éducatifs afin de considérer l'enfant avec sa famille dans son parcours de vie, dans un souci de cohérence entre les différents temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et d'une meilleure coordination des actions menées.

C'est pourquoi, nous mobilisons sur le terrain une pluralité d'acteurs et d'instances éducatives afin de renforcer un système d'éducation démocratique, capable d'incarner les valeurs de la République et de créer une cohésion sociale, une culture commune pour un avenir durable.

Ce projet éducatif ouvert aux enjeux sociétaux, partenarial pose un cadre général à décliner selon les quartiers. Des orientations précises, une méthodologie, une stratégie de coopération entre les acteurs suscitent de nouvelles perspectives de travail.



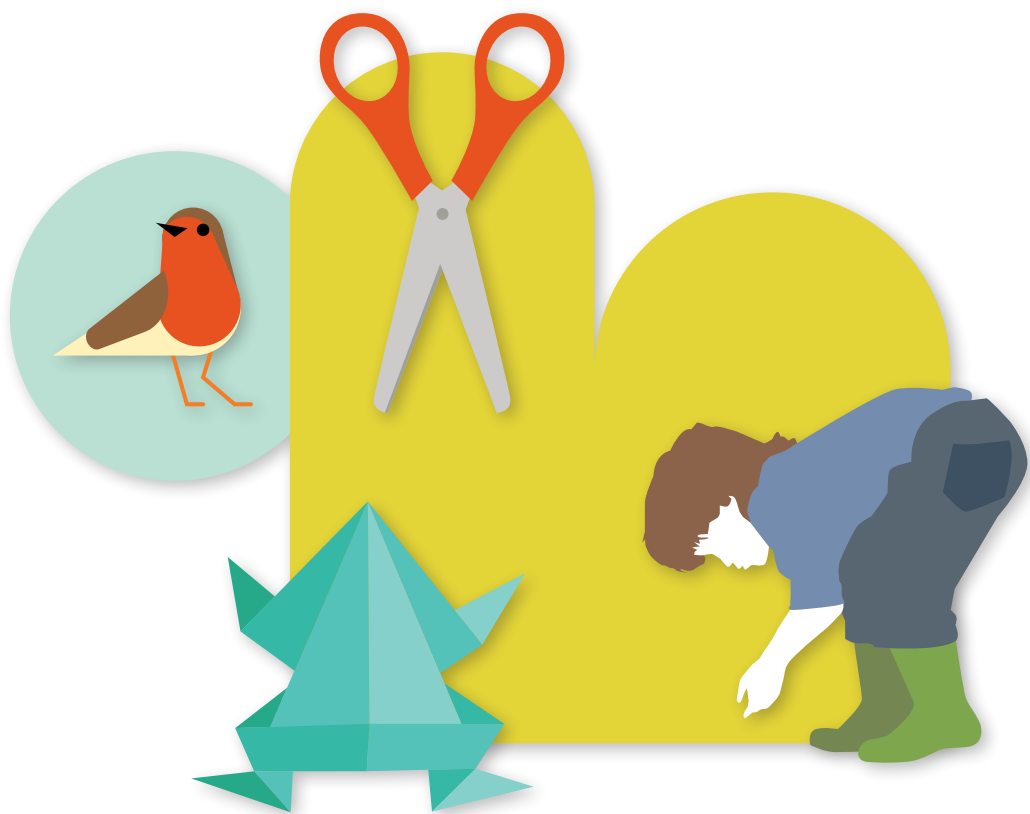
Anne Vignot
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon
Métropole



Claudine Caulet
Adjointe à l'éducation, aux écoles
et à la restauration scolaire



Pascale Billerey
Conseillère municipale déléguée
au Projet Éducatif de Territoire,
Ville Amie des Enfants



INTRODUCTION

UN PROJET ÉDUCATIF, POUR QUOI FAIRE ?

Le premier Projet Éducatif de Territoire (2015-2019) a vu le jour dans le contexte de la réforme des rythmes scolaires (2013-2014). Son objectif initial était de poser un cadre afin de permettre aux acteurs et actrices de *“proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs”* (circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013).

Depuis 2015, la finalité du projet a évolué et elle va au-delà de la simple articulation des différents temps de l'enfant de 3 à 11 ans. Désormais, il a pour ambition de fédérer les partenaires éducatifs autour d'objectifs communs et partagés afin de répondre au mieux aux orientations éducatives définies par un monde en transition.

Le Projet Éducatif de Besançon 2024-2026 (PEB) donne une impulsion et fixe un cadre aux actions éducatives partenariales mises en œuvre sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Il permet d'assurer une cohérence et une complémentarité des interventions de chacun. Ce projet décline des objectifs définis collectivement permettant d'en faire un outil partenarial.

Afin de mieux répondre aux besoins des familles, il est essentiel de rendre la politique éducative plus efficiente en permettant une meilleure articulation des moyens, des dispositifs et des outils partenariaux existants. Ainsi, le projet éducatif implique un engagement des partenaires institutionnels - que sont la Ville de Besançon, l'Inspection Académique de Besançon, la Préfecture du Doubs, le Département, la Région, la Caisse d'allocations familiales ainsi que Grand Besançon Métropole.

Le projet trouve sa traduction concrète dans les projets pédagogiques et associatifs des acteurs éducatifs, ainsi que dans les projets d'écoles. Les parents doivent y être associés.

Le Projet Éducatif de Besançon poursuit l'élan éducatif du précédent, tout en définissant plus clairement les objectifs stratégiques et en complétant la méthodologie opérationnelle.

Par ailleurs, ce PEB occupe une place centrale dans la politique éducative de la Ville de Besançon et doit s'articuler avec les actions menées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, ses déclinaisons territoriales ont vocation à s'intégrer dans les projets de quartiers coordonnés par les adjoints de quartier. Elles constituent la base territoriale du futur contrat de ville (2024-2030).

D'autre part, la Ville de Besançon fait partie du Réseau Ville Amie des Enfants de l'UNICEF. Elle s'engage à faire respecter les droits des enfants, sur la base de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle met en place un plan d'actions en lien avec les cinq engagements communs à toutes les villes membres du Réseau. À ce titre, la Ville de Besançon a mis en place un plan d'actions pour la période 2020-2026 afin de répondre aux engagements (**annexe 1**). Le Projet Éducatif de Besançon s'inscrit notamment dans l'engagement 3 : *« La Ville Amie des Enfants permet et propose un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire »*.



PARTIE 1

DONNÉES

SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES :

ÉVOLUTION DE LA

POPULATION SCOLAIRE

1. Évolution du nombre d'élèves dans le premier degré

En 2022-2023, 9 594 enfants sont scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat de Besançon.

Année scolaire	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Effectifs scolaires 2019-2023	10 287	10 089	9 786	9 594

Chiffre clé : -4,97% entre 2019 et 2023.

Effectifs des écoles publiques et privées du premier degré 2022-2023

Effectifs écoles publiques	Effectifs écoles privées sous contrat
8 083	1 511

Évolution des effectifs scolaires dans les écoles publiques

Année scolaire	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Effectifs scolaires des écoles élémentaires	5 359	5 243	5 060	5 054
Effectifs scolaires des écoles maternelles	3 381	3 278	3 169	3 029

Évolution des effectifs scolaires dans les écoles maternelles

Année scolaire	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Effectifs scolaires des Toutes Petites Sections (TPS) (2 ans)	151	128	140	87
Effectifs scolaires des Petites Sections (PS) (3 ans)	1053	1024	942	930

Il est à noter qu'entre 2019-2020 et 2022-2023 le nombre d'enfants scolarisés à partir de 2 ans ne cesse de diminuer.

Les 63 écoles publiques du premier degré accueillent plus de 8 000 enfants en 2022-2023.

Écoles publiques du premier degré	Écoles	Classes	Élèves (classes ordinaires et spécialisées)	Nombre moyen d'élèves par classe
Maternelles	32	138	2 590	18.9
Élémentaires	24	218	4 186	19.1
Primaires	7	58	1 307	22.5
TOTAL	63	414	8 083	19.5

À la rentrée 2022-2023, à Besançon, on compte 414 classes réparties dans 63 écoles.

Les 8 083 élèves sont scolarisés dans 32 écoles maternelles, 24 écoles élémentaires et 7 écoles primaires (regroupement d'une maternelle et d'une élémentaire avec une direction unique).

La moyenne du nombre d'élèves par classe continue de diminuer. En école maternelle, ce nombre était de 24 en 2018-2019, il est désormais de 18.9. En 2018-2019, en école élémentaire, ce nombre était de 20.9 contre 19.1 actuellement. Sur l'ensemble de la ville, le nombre moyen d'élèves par classe est ainsi passé de 22.9 en 2018-2019 à 19.5 en 2022-2023.

À noter que des mesures au niveau national, en termes de dédoublements des classes de CP et CE1 ont permis ces évolutions.

Pour avoir le détail des effectifs scolaires par école pour 2022-2023, se référer à l'**annexe 2**.

Précisions sur l'inclusion des enfants à besoins spécifiques

Depuis le 1^{er} septembre 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans (loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance).

Les enfants de 3 à 11 ans peuvent :

- être instruits dans leur famille : 66 enfants suivaient une scolarité à domicile en 2021-2022 ;
- être scolarisés dans une école publique ou privée du premier degré, au sein d'une classe ordinaire, d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou au sein d'autres dispositifs adaptés.

En 2022-2023, 195 enfants en situation de handicap sont accueillis. En fonction des besoins de la famille et de l'enfant, ils fréquentent les accueils périscolaires, certains avec un/une animateur/animateur spécifique.

En 2022-2023 :

- 136 enfants sont inscrits dans les 12 classes ULIS ;
- 10 enfants sont inscrits en UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme) ;
- 7 enfants sont inscrits en UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme) ;
- 39 enfants fréquentent une UEE (Unité d'Enseignement Externalisé) ;
- 3 enfants fréquentent une UEEP (Unité d'Enseignement Externalisé pour Enfants Polyhandicapés).

Par ailleurs, des enfants allophones et EFIV (élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs) sont accueillis dans les dispositifs spécifiques :

- en unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) : ces unités accueillent des enfants qui ne parlent pas la langue française. Les enfants restent au sein de l'unité quelques heures dans la semaine, individuellement ou en groupe. Le reste du temps, ils sont rattachés à une classe ordinaire de leur école élémentaire. Sont concernées les écoles élémentaires : Bourgogne, Champagne, Jean Macé, Helvétie, et Sapins.
- en unité pédagogique spécifique pour les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs à l'école maternelle et élémentaire Ferry.

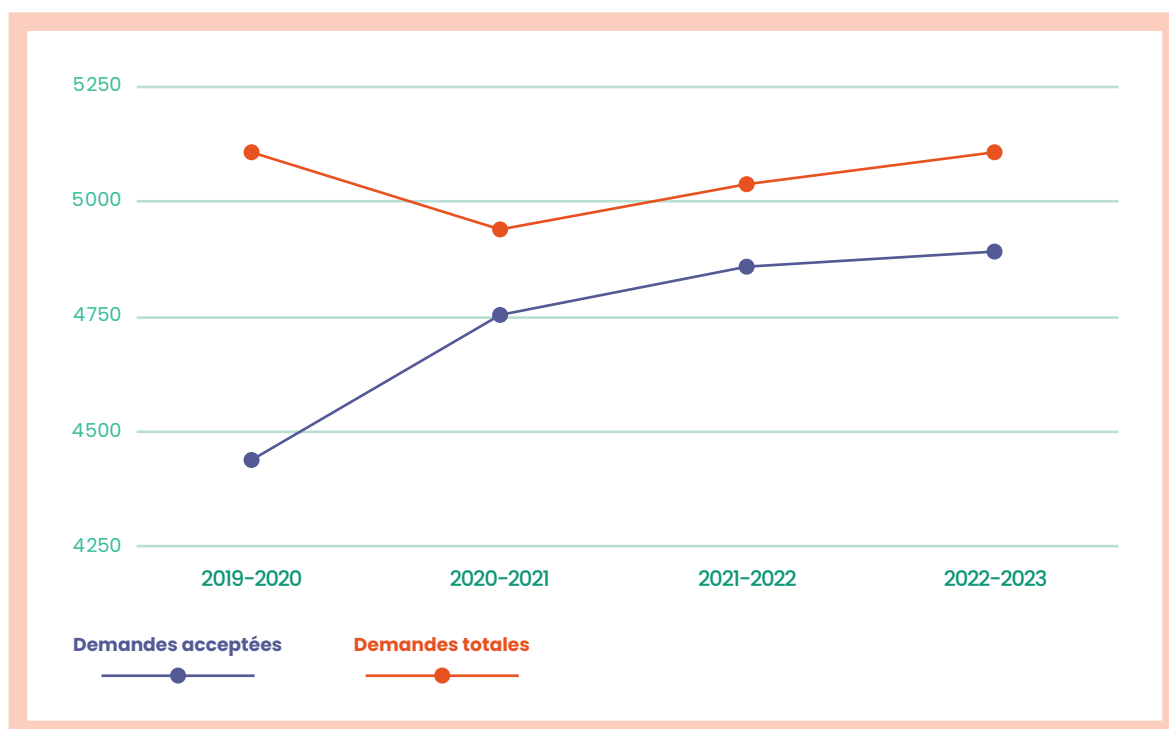
2. Évolution de la fréquentation des accueils périscolaires

À la rentrée 2023-2024, sur l'ensemble des enfants scolarisés, 56 % sont accueillis à la restauration scolaire. L'objectif visé est d'accueillir, comme les villes de même strate, 70 % des effectifs scolarisés.

L'accueil périscolaire du midi : une augmentation de la proportion des demandes acceptées.

Comme en témoignent les données ci-dessous, le nombre de demandes refusées est passé de 666 en 2019-2020 à 217 en 2022-2023. Plus globalement, il est constaté une augmentation du nombre de demandes acceptées proportionnellement au nombre de demandes effectives. En effet, le taux de demandes approuvées se maintient autour des 96 % depuis 3 années scolaires.

- 4 439 sur 5 105 (86,5 % des demandes acceptées à la rentrée 2019-2020) ;
- 4 751 sur 4 944 (96,1 % des demandes acceptées à la rentrée 2020-2021) ;
- 4 861 sur 5 040 (96,5 % des demandes acceptées à la rentrée 2021-2022) ;
- 4 891 sur 5 108 (95,8 % des demandes acceptées à la rentrée 2022-2023).



L'accueil périscolaire de l'après-midi : une fréquentation stabilisée depuis 2018-2019.

Les inscriptions sur le temps de fin d'après-midi sont stables depuis 2018. Elles sont passées de 4 400 en 2017-2018 à 4 000 en 2022-2023, et très stable depuis 2018-2019 où les inscriptions se sont stabilisées à 4 100 durant deux années et à 4 000 en 2021-2022 et 2022-2023.

En **annexe 3** de ce document se trouvent des données sociodémographiques sur la population générale.





PARTIE 2

DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL AU PROJET ÉDUCATIF DE BESANÇON

Le Projet Éducatif Territorial 2019–2022 s’est installé dans le contexte instable de la crise sanitaire. Par ailleurs, un avenant a permis d’allonger la durée du projet jusqu’au 31 décembre 2023.

Pendant cette période, les acteurs et actrices de la communauté éducative ont construit des projets répondant aux besoins et aux réalités des familles. Un bilan détaillé est consultable de l’**annexe 4 à 8**. Quelques projets et actions emblématiques sont présentés ci-après.

1. Des projets et actions répondant au Projet Éducatif Territorial 2019–2022

LES ATELIERS PARENTALITÉ

Dès le premier Projet Éducatif de Territoire, la Ville de Besançon a identifié les passations de cycles (crèche-maternelle / maternelle-élémentaire / élémentaire-collège) comme étant des temps pouvant être anxiogènes puisque ces moments de transition bouleversent la vie familiale.

Pour répondre à cette préoccupation, en 2022–2023, la direction Petite Enfance, en partenariat avec l’antenne Petite Enfance a mis en place des ateliers parentalité sur les écoles maternelles de Planoise, sur les écoles maternelles Vauthier et Jules Ferry et sur l’école primaire de Jean Zay.

L’objectif de ces rencontres est d’encourager le devenir « parent d’élève » et de soutenir la parentalité par des séances d’expression associant les parents, l’enseignant/enseignante de la classe de petite section et une psychologue.

Des bilans annuels sont effectués. Ainsi, même si la fréquentation actuelle pourrait être plus forte, au moins 50% des parents sont présents. Par ailleurs, il y a une plus-value notable pour la vie de l’école. En effet, les parents ayant assisté aux ateliers se sentent plus en confiance pour candidater aux élections de parents d’élèves et pour communiquer avec les enseignants/enseignantes. Ces derniers, quant à eux, ont une meilleure perception du quotidien des familles (problème de sommeil, relation à l’école, vie sociale parfois difficile de ces enfants...).

DES MOYENS RENFORCÉS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

En 2022, une chargée de mission a été recrutée sur l'amélioration de l'accueil des enfants à besoins spécifiques sur les temps collectifs.

En 2023, cette dernière a engagé un cycle de formation à destination des agents du service périscolaire sur l'accueil des enfants en situation de handicap. Ce module à destination des 4 coordonnateurs, des 21 directeurs et directrices d'accueil multisites et des 21 animateurs/animateuses référents a été mené conjointement avec le CCAS, la Fondation Pluriel, le Pôle Ressources Handicap et l'Éducation nationale.

En parallèle, 44 postes d'animateurs/animateuses spécifiques ont été créés afin de permettre au mieux l'accueil des enfants à besoins spécifiques sur le temps périscolaire.

DONNER LA PAROLE AUX PARENTS : ÉCOUTER ET PROGRESSER

Sur la question de donner une place aux parents dans et autour de l'école, le rôle des représentants de parents d'élèves a été renforcé. En 2021, des groupes de travail ont été mis en place avec des parents élus volontaires.

L'initiative est laissée aux parents d'élèves élus de choisir eux-mêmes la thématique à travailler. Ainsi, trois sujets ont été abordés : la sécurité et l'apaisement autour des écoles ; les enfants à besoins spécifiques et la lutte contre le harcèlement ; le périscolaire (accueil midi et soir).

De ces réflexions ont découlé des plans d'actions, notamment l'installation d'arceaux à vélos devant certaines écoles, la mise en place de bornes devant d'autres afin de fermer la rue à la circulation aux horaires scolaires ou encore la pose de pastilles de couleurs sur la chaussée devant les écoles afin de signaler un besoin de ralentir aux usagers de la route.

D'autre part, les élus de la direction Éducation ont mis en place des rencontres régulières avec les fédérations de parents d'élèves afin d'échanger sur les projets en cours et à venir.

En parallèle, l'enquête du parcours de vie autour de l'école est mise en place. La Ville et ses partenaires (membres de l'Éducation nationale, d'associations, de la CAF, des services de la Ville et des parents) ont identifié les démarches que doivent réaliser les parents lorsqu'ils souhaitent organiser la vie de leur enfant sur une année scolaire.

Sur le site de la Ville, un questionnaire est en ligne afin de recenser le ressenti de la difficulté pour la réalisation de ces étapes. Les parents peuvent y répondre de façon continue ce qui permet d'avoir une vision en temps réel des obstacles rencontrés par les parents. Des mesures d'ajustements peuvent ainsi être travaillées à partir de ces données.

DÉPLOYER LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT DES VALEURS DE VIVRE ENSEMBLE

Par ailleurs, la Ville de Besançon continue de déployer des Parcours culturels, sportifs et éco-citoyens (**annexes 5, 6 et 7**). Les enfants bénéficient ainsi d'un égal accès au monde de l'art, de la culture ou encore aux valeurs délivrées par le sport et par l'accès à la nature. Ces outils sont un soutien important aux enseignants/enseignantes dans la conduite de leurs projets pédagogiques.

Enfin, la direction Bibliothèque et Archives municipales contribue à l'information, la formation et la culture des citoyens bisontins. Ainsi, elle a accordé une attention particulière au développement de l'offre de services des médiathèques de Besançon à l'attention des enfants.



La lecture publique, qu'est-ce que c'est ?

La lecture publique vise à proposer à tous les Bisontines et Bisontins un accès à la fois à la lecture de documentaires et de fictions, aux supports audio, vidéo, pour tous les âges et tous les goûts, et gratuitement. C'est aussi offrir des lieux d'accueil que sont les médiathèques, comme des lieux de sociabilité, de ressources (accès à internet par exemple) et d'animations.

Quelques nombres :

- 4 650 lecteurs individuels ont moins de 15 ans (24 % des inscrits actifs) ;
- 550 groupes d'enfants sont également inscrits dans le réseau (par le biais d'écoles publiques et privées, d'associations, d'assistantes maternelles indépendantes...) ;
- environ 75 000 documents à destination des enfants de 0 à 11 ans sont disponibles dans les médiathèques de Besançon, soit environ 30 % du total des collections de lecture publique (chiffres 08/2023) ;
- 51% des prêts individuels par an sont à destination d'enfants de moins de 12 ans. Cela représente environ 330 000 prêts/an.

Petit plus :

4 parcours culturels en relation avec la lecture sont portés par le réseau des bibliothèques de Besançon.

Un bibliobus se déplace en partenariat avec la bibliothèque de secteur, pour desservir les écoles les plus éloignées des bibliothèques (4 écoles et 18 classes touchées à l'échelle de la Ville).

Par ailleurs, chaque quartier de la Ville a ses spécificités. Ainsi, même si le Projet Éducatif Territorial 2019-2022 pose un cadre général, il est important de prendre en compte les enjeux et les besoins des familles et des acteurs éducatifs sur les différents territoires de la Ville. Une méthodologie de travail a donc été mise en place : la territorialisation du projet éducatif.

2. La territorialisation du Projet Éducatif Territorial 2019–2022

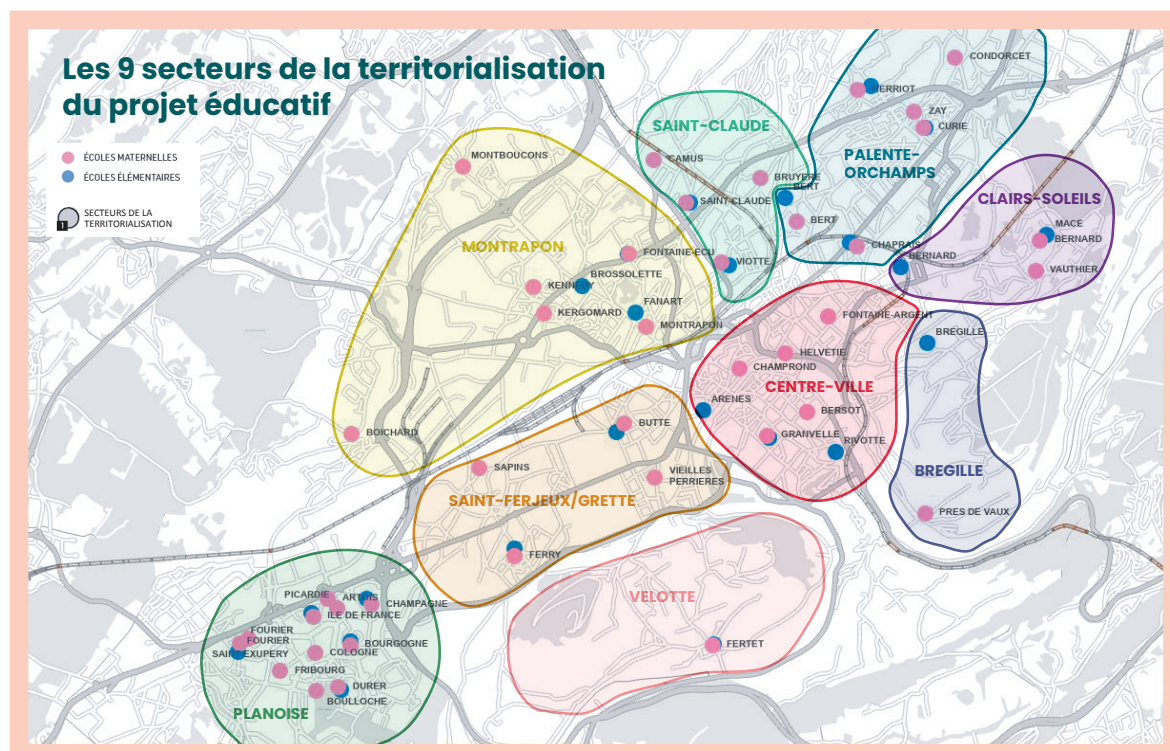
Chaque quartier a ses réalités, ses partenaires associatifs ou encore ses richesses culturelles. Cependant, l'école rassemble. Elle est au cœur de la vie des enfants et des familles.

Afin de répondre au mieux aux objectifs du Projet Éducatif Territorial 2019–2022, il était important de faire un état des lieux des projets, des actions et des besoins sur chaque territoire dans le but de déterminer par la suite les manques et les partenariats possibles.

Neuf binômes ont été nommés afin de réaliser cet état des lieux et d'accompagner la déclinaison des objectifs sur neuf secteurs de la Ville. Pour animer ce réseau, une chargée de mission a été recrutée à la direction Éducation en 2021.

Comment ont été définis les secteurs ?

Les secteurs ont été définis en partant des écoles. Les périmètres de chaque territoire ont été délimités en regroupant les écoles maternelles et élémentaires auxquelles elles sont rattachées.



Les binômes sont allés à la rencontre des directeurs et directrices afin de recenser les projets, les actions, les acteurs/actrices et quelques besoins. Des cartographies "état des lieux" ont été réalisées. Elles donnent une représentation de l'existant à un moment T (2021-2022). Ces travaux permettent d'avoir une bonne visibilité de l'intervention des acteurs/actrices sur les territoires. Par ailleurs, il existe une multitude de projets autour de l'enfant mais il semble que la coordination inter-acteurs/actrices autour d'actions soit compliquée à mettre en place, surtout lorsque les partenaires travaillent sur des temps différents et qu'ils ne parviennent pas à trouver des moments communs de rencontres.

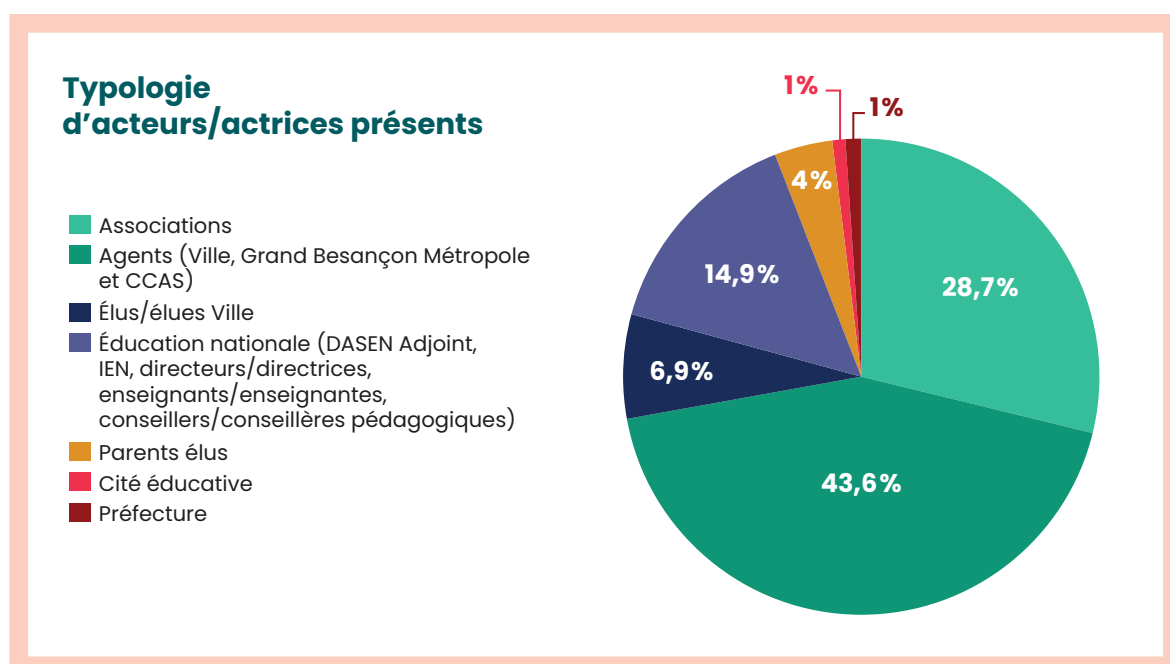
D'autre part, lors des différentes rencontres binômes et acteurs/actrices du territoire, une autre difficulté a été soulevée : celle d'avoir une vision globale de l'existant et donc d'identifier les acteurs/actrices avec qui monter des projets. Ainsi, le rôle des binômes est de faciliter la collaboration entre les partenaires et de mettre en place des temps partagés afin de permettre la coopération. La chargée de mission accompagne les binômes dans leurs missions.

L'engagement des partenaires autour du Projet Éducatif Territorial est encourageant. Ainsi, le travail autour de la territorialisation est à poursuivre afin de mettre en place des projets répondant au mieux aux besoins des familles.

Avant de détailler les objectifs du projet pour les trois années à venir, il est essentiel de comprendre comment ces derniers ont été définis.

3. Le Projet Éducatif de Besançon : un projet co-construit et transversal

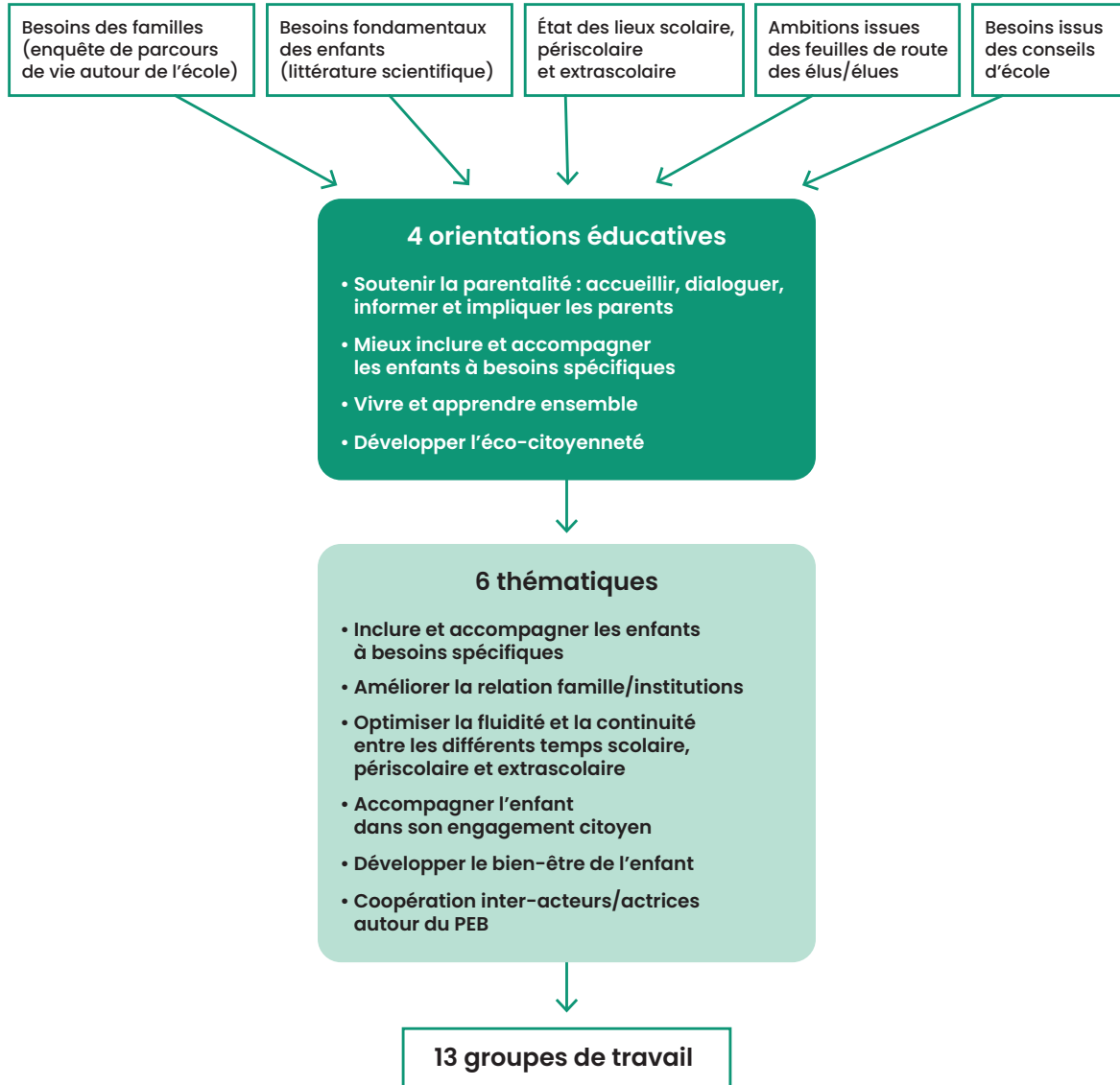
Le 16 mai 2023, des ateliers participatifs se sont tenus dans le but de recueillir des propositions d'objectifs à intégrer au Projet Éducatif de Besançon (PEB).

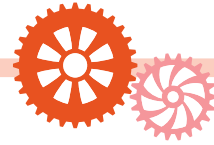


Sur les 101 participants, tous les partenaires des différents champs de vie des enfants étaient présents.

Cette journée a également été l'occasion de rappeler la volonté forte de co-construire un PEB partenarial, prenant en compte les enjeux autour des inégalités scolaires et sociales, toutes les formes de discriminations, ou encore le dérèglement climatique et l'inégal accès aux soins.

Stratégie d'élaboration des ateliers du 16 mai 2022 :



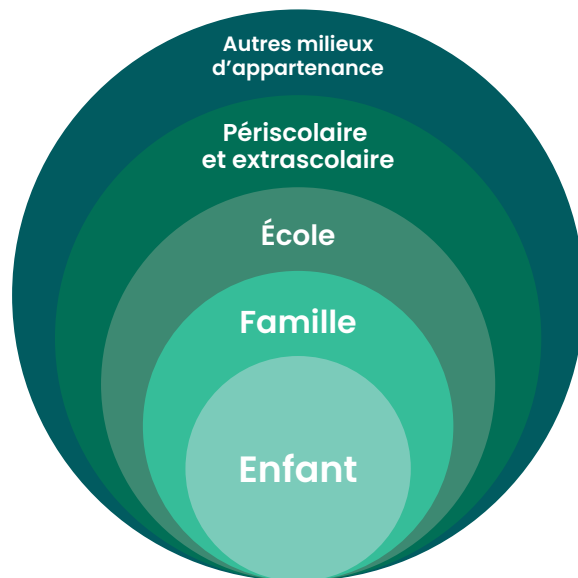


Approche méthodologique

En s'appuyant sur les besoins recensés, des diagnostics synthétiques ont été réalisés sur chaque thématique. Il a été demandé aux participants de chaque groupe de compléter ces constats en s'appuyant sur leurs expertises et leurs connaissances des différents quartiers. Par la suite, les acteurs/actrices se sont projetés et ont défini le "futur idéal / souhaité". Enfin, les participants ont fait des propositions d'objectifs stratégiques en partant des diagnostics pour se rapprocher le plus possible du futur parfait.

De ces discussions ont émergé plusieurs constats qui ont permis de définir des objectifs communs et partagés.

Les travaux des ateliers participatifs ont placé l'enfant, sa famille et ses besoins au cœur des actions et des démarches entreprises par les acteurs/actrices.



Ces constats et réalisations ont permis d'alimenter les orientations stratégiques de ce Projet Éducatif de Besançon.



PARTIE 3

LE PROJET ÉDUCATIF DE BESANÇON ET SA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

1. Les quatre orientations du Projet Éducatif de Besançon

Les orientations présentées ci-dessous s'inscrivent dans la philosophie générale du document. En effet, ce projet éducatif demeure **un document cadre et non figé** qui doit permettre de faciliter le déploiement territoire par territoire des objectifs et actions évoqués. Chaque partenaire doit y trouver sa place.

1.1. Soutenir la parentalité : accueillir, dialoguer, informer et impliquer les parents

ENJEUX

«La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.»¹

Ainsi, le parent est le premier acteur éducatif de l'enfant. Il est donc essentiel de **soutenir la parentalité et d'accueillir, de dialoguer, d'informer et d'impliquer les parents** dans le quotidien des enfants aux côtés des autres acteurs éducatifs. Cette orientation éducative vise à optimiser l'accompagnement des familles sur les étapes clés de la scolarité, à faciliter la vie des familles dans les démarches administratives, à lutter contre la fracture causée par le numérique, à associer les parents à la vie scolaire, périscolaire et extrascolaire et à accorder une attention renforcée aux familles en situation de précarité.

¹ Avis relatif à la définition de la parentalité et du soutien à la parentalité, 10 novembre 2011, Comité National de soutien à la Parentalité (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/avisdefinition_CNSP_10_11_2011.pdf).

Il est primordial de redonner une place aux parents dans et autour de l'école. Cependant, la place et la participation des parents ne se décrètent pas, elles se construisent dans la continuité et la confiance afin de créer une alliance éducative autour de l'enfant.

De plus, la contribution des parents permettra à la fois de retisser le lien, mais également d'améliorer la communication entre institutions et parents d'élèves, et, in fine, de mieux cerner les ajustements nécessaires. Le lien peut prendre plusieurs formes : des réunions de parents, des rencontres individuelles, des cafés parents, des moments de convivialité, des groupes de travail entre représentants de parents d'élèves, une foire des langues, etc., peuvent être l'occasion de reconnaître et de légitimer les parents dans leur rôle primordial d'acteur éducatif. Cependant, même si l'accompagnement des parents est nécessaire, mais insuffisant, il s'accompagnera d'une montée en qualification des professionnels/professionnelles de l'éducation, notamment pour avoir plus de connaissances sur la grande pauvreté et pour construire de nouvelles approches de rencontres avec ces familles éloignées des institutions.

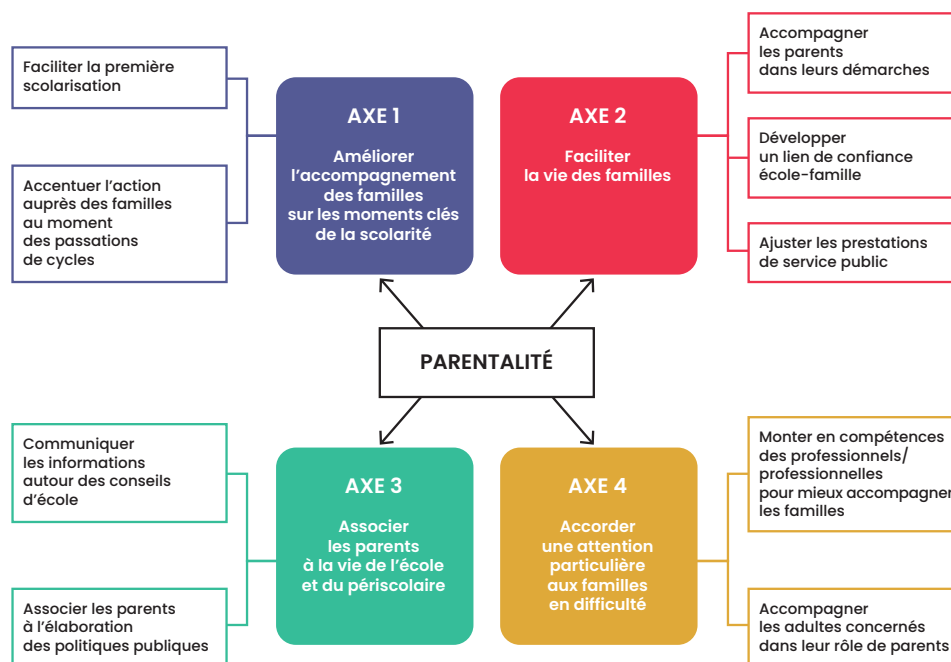
L'outil du parcours de vie autour de l'école² peut être utile pour identifier les problématiques, transversales et par territoire, sur lesquelles travailler. Par exemple, de manière générale, les parents signalent une certaine lourdeur dans les démarches à réaliser. Ainsi, en septembre 2021, 23,5% des répondants à l'enquête ont signalé la difficulté d'avoir une vision globale sur les démarches à réaliser pour organiser l'année scolaire de leurs enfants. Dans le même sens, 37,7% des parents ont mentionné qu'« organiser les activités et les modes de garde de leurs enfants pendant les grandes vacances » s'avère complexe et 33% disent qu'ils rencontrent de la difficulté à trouver une activité extrascolaire. Ces données sont des ressources à disposition des acteurs éducatifs afin de mettre en place des améliorations de leurs prestations de services et à la mise en place de projets et d'actions qui contribueront à l'accompagnement de la parentalité.

Lors des ateliers participatifs pour l'élaboration du Projet Éducatif de Besançon, des objectifs ont été définis sur cette orientation.

² Les résultats de l'enquête parcours de vie autour de l'école sont consultables sur le site de la Ville de Besançon. En septembre 2021, 900 personnes ont répondu au questionnaire en ligne. Ces résultats seront mis à jour régulièrement.

SCHÉMA OPÉRATIONNEL

Le tableau qui suit présente les axes et objectifs stratégiques qui structurent cette orientation :



DE L'AXE À L'ACTION

À titre d'exemple, l'objectif opérationnel "Faciliter la première scolarisation" s'inscrit dans l'axe "Améliorer l'accompagnement des familles sur les moments clés de la scolarité" dont l'un des objectifs stratégiques propose "d'instaurer des temps de communication en amont de la rentrée entre les familles et les équipes enseignantes, périscolaires et extrascolaires". Dans ce sens, il serait donc intéressant d'organiser avant la rentrée des « portes ouvertes » dans les écoles permettant aux familles de rencontrer les équipes scolaires et périscolaires de l'école. Quelques associations pourraient être présentes afin d'exposer l'offre extrascolaire existante sur le quartier.

L'ensemble des objectifs et des exemples d'actions se trouvent en **annexe 8**.

QUELQUES ACTEURS/ACTRICES RESSOURCES SUR CETTE ORIENTATION :

Le Relais Petite enfance (direction Petite Enfance), le Programme de Réussite Éducative (direction Éducation), différentes associations (antenne Petite Enfance, CAPE³, la Maison Verte, l'association Coccinelle...), les maisons et comités de quartiers, la future maison universitaire d'éducation (numérique), la Cité éducative, etc.

³ Collectif des Associations Partenaires de l'école publique (CAPE) regroupant l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), la Ligue de l'enseignement, l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP), les FRANCAS du Doubs, l'Association Régionale des Œuvres Éducatives et des Vacances de l'Éducation Nationale (AROEVEN), la fédération Léo Lagrange et le Groupe Français d'Éducation Nouvelle (GFEN).



Programme de Réussite Éducative, qu'est-ce que c'est ?

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'inscrit dans le projet politique de la Ville basé sur la loi du 18 janvier 2005 de « Programmation pour la cohésion sociale ».

Sa mission principale ?

Six référentes de réussite éducative accompagnent les enfants et les familles en difficulté, en collaboration avec les établissements scolaires et les partenaires qui gravitent autour des enfants, de la maternelle au collège, pour les enfants âgés de 2 à 16 ans.

Quels sont les enjeux autour de cet accompagnement ?

Le PRE vise à soutenir les enfants en fragilité afin de trouver des réponses adaptées aux difficultés scolaires, éducatives, familiales et/ou de santé.

Grands axes d'intervention :

- le soutien à la scolarité ;
- la socialisation : ouverture sur l'extérieur ;
- la famille : accompagnement à la parentalité ;
- la santé : accès aux soins.

Outil :

Une fiche de repérage est à remplir par un/une professionnel/professionnelle, avec l'adhésion de la famille, afin de démarrer l'accompagnement.

1.2. Mieux inclure et accompagner les enfants à besoins spécifiques

ENJEUX

La loi pour la Refondation de l'École de la République (8 juillet 2013) a pour objectif de poser les ambitions pour la construction de l'École de demain, c'est-à-dire une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Pour cela elle vise, entre autre, à élever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants et à réduire les inégalités sociales et territoriales. Cette loi vient compléter un autre texte : la loi du 11 février 2005 fondée sur les principes généraux de non-discrimination en ce qui concerne les droits et l'accès aux services publics. Ainsi, le droit à l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants, qu'ils soient « ordinaires » ou « à besoins spécifiques ».

Mais qu'est-ce qu'un enfant à besoins spécifiques ? Il s'agit d'enfants en situation de handicap, ayant un souci de santé ou ayant des difficultés à s'adapter au « cadre » de l'accueil collectif. Ces jeunes publics peuvent être scolarisés dans une classe spécifique ou dans une classe ordinaire. L'enjeu est d'offrir à tous les enfants une égalité dans l'accès aux droits en adaptant leur environnement.

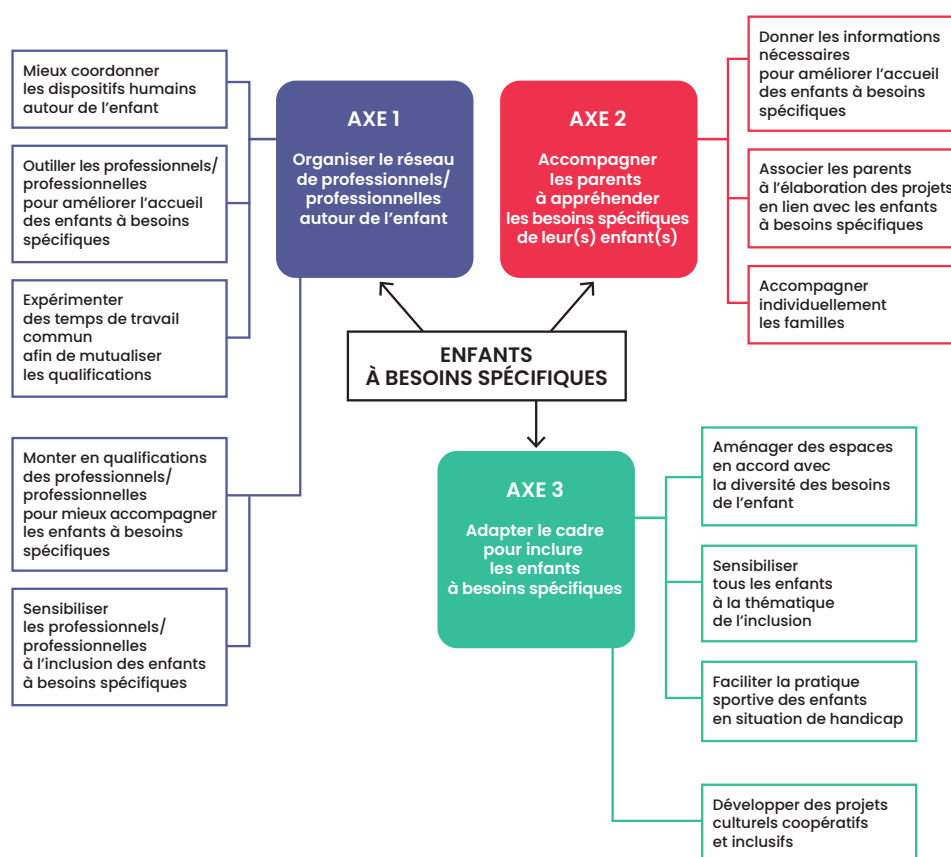
Pour **mieux inclure et accompagner les enfants à besoins spécifiques**, il est important d'optimiser l'organisation du réseau de professionnels/professionnelles autour de l'enfant, d'accompagner les parents à appréhender les besoins spécifiques des enfants et d'améliorer l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les étapes scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les différents objectifs de cette orientation permettront de développer les dispositifs concernant les enfants à besoins spécifiques, notamment en veillant à disposer de plus de formations et de temps communs à destination des professionnels/professionnelles. De nouveau, l'accompagnement des parents figure au centre de cette orientation, qu'il s'agisse de la transmission d'informations, ou d'une meilleure inclusion dans l'élaboration des projets en lien avec les enfants à besoins spécifiques. Cela permet de mesurer à quel point les orientations ne sont pas à prendre comme des blocs hermétiques mais bien comme des thèmes, certes distincts, mais complémentaires. En parallèle des professionnels/professionnelles de l'éducation, et des enfants concernés, l'ensemble des enfants doit être sensibilisé à l'importance de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques. Cela peut se faire par le biais d'une information directe sur les potentielles difficultés rencontrées par les enfants à besoins spécifiques, ou par le biais d'échanges entre les élèves.

Lors des ateliers participatifs pour l'élaboration du Projet Éducatif de Besançon, des objectifs ont été définis sur cette orientation.

SCHÉMA OPÉRATIONNEL

Le tableau qui suit présente les axes et objectifs stratégiques qui structurent cette orientation :



DE L'AXE À L'ACTION

À titre d'exemple, l'objectif opérationnel "Organiser des événements en relation avec l'inclusion des enfants à besoins spécifiques" s'inscrit dans l'axe "**Organiser le réseau de professionnels/professionnelles autour de l'enfant**" dont l'objectif stratégique propose de "Sensibiliser les professionnels/professionnelles à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques". Dans ce sens, il serait donc intéressant de mettre en place une journée de sensibilisation à destination des professionnels/professionnelles.

L'ensemble des objectifs et des exemples d'actions se trouvent en **annexe 8**.

QUELQUES ACTEURS/ACTRICES RESSOURCES SUR CETTE ORIENTATION :

Mission Handicap (CCAS), Pôle ressources handicap du Doubs (FRANCAS), référente santé-handicap (direction Petite Enfance), chargée de mission pour l'accompagnement à l'accueil des enfants à besoins spécifiques (direction Éducation), ASEP, etc.

1.3. Vivre et apprendre ensemble

ENJEUX

L'enfant est un citoyen du monde. Il est essentiel de lui donner les clés pour faire face aux enjeux de demain. Les apprentissages sont à développer autour du **vivre et apprendre ensemble** afin de promouvoir les valeurs de laïcité, l'égalité fille/garçon, la coopération, l'entraide, le développement de l'esprit critique, de l'ouverture culturelle... Cependant, l'impact du confinement a fragilisé les liens sociaux et est venu s'ajouter à l'augmentation du temps passé devant les écrans. À ce titre, l'école et les activités périscolaires et extrascolaires apparaissent de plus en plus comme des lieux essentiels d'apprentissage et de socialisation des enfants.

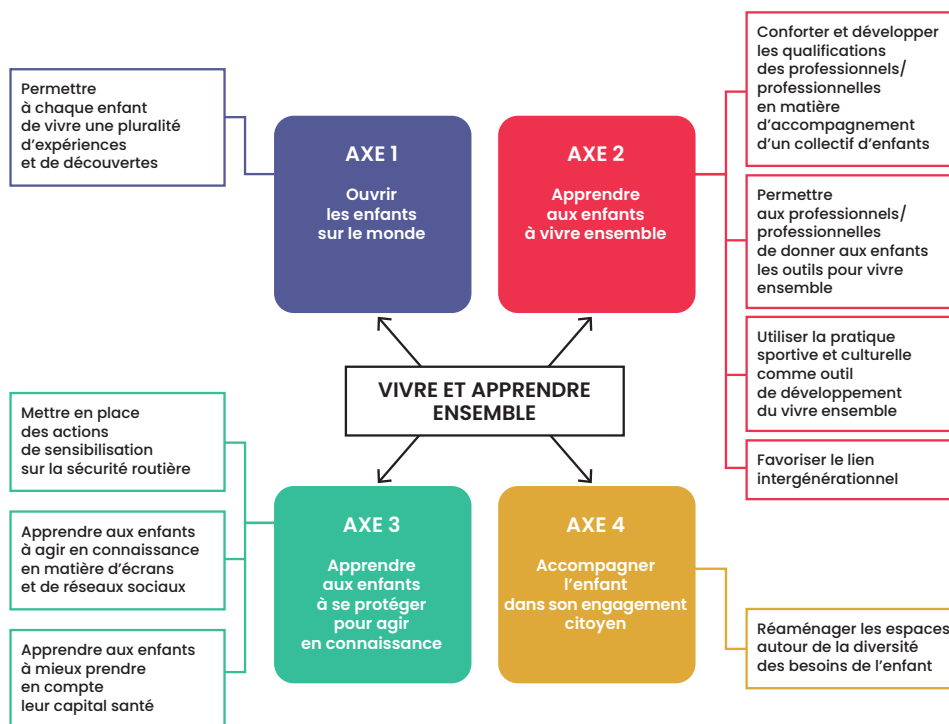
Il est donc primordial de donner aux jeunes publics les outils pour se construire dans un monde en constante évolution, pour gagner en assurance, en autonomie ou encore en capacité d'initiative, pour s'exprimer en confiance, se respecter et respecter les autres et débattre avec un interlocuteur. Ces clés sont essentielles pour leur permettre d'agir en tant que citoyen et de faire société en construisant une identité collective autour de valeurs partagées et d'une culture commune tout en respectant le parcours culturel de chacun.

Répondre à ces enjeux permettrait ainsi de mieux répondre aux besoins fondamentaux des enfants : besoins physiologiques et de santé, de protection, de sécurité affective et relationnelle, besoin d'expériences et d'exploration du monde, besoin de cadre, de repères, de limites, besoin d'estime de soi et de valorisation et besoin d'identité.

Cette orientation vise à mettre en acte dans un projet personnel et collectif, le principe inscrit dans la Loi d'orientation de Refondation de l'École (2013) : « *Tous les élèves partagent la capacité d'apprendre et de progresser* ».

SCHÉMA OPÉRATIONNEL

Le tableau qui suit présente les axes et objectifs stratégiques qui structurent cette orientation :



DE L'AXE À L'ACTION

À titre d'exemple, l'objectif opérationnel "Développer les lieux d'expression individuelle et collective" s'inscrit dans l'axe **"Apprendre aux enfants à vivre-ensemble"** dont l'un des objectifs stratégiques proposent de "Permettre aux professionnels/professionnelles de donner aux enfants les outils pour vivre ensemble". Dans ce sens, il serait donc intéressant de développer l'apprentissage de la gestion des conflits entre pairs.

L'ensemble des objectifs et des exemples d'actions se trouvent en **annexe 8**.

QUELQUES ACTEURS/ACTRICES RESSOURCES SUR CETTE ORIENTATION :

Animateurs/animateuses sportifs (direction des Sports), différentes associations (CAPE, clubs de sport, associations culturelles...), les ludothèques, les maisons de quartiers (direction Vie des quartiers), le service périscolaire (direction Éducation), chargée de mission service Publics-pratiques artistiques (direction Action culturelle), mission Lutte contre les discriminations, etc.

1.4. Développer l'éco-citoyenneté

ENJEUX

Cette dernière orientation est un nouvel exemple des interdépendances existantes entre les orientations et objectifs de ce projet éducatif : la volonté de **développer l'éco-citoyenneté** s'intègre dans les nouvelles ambitions de ce projet.

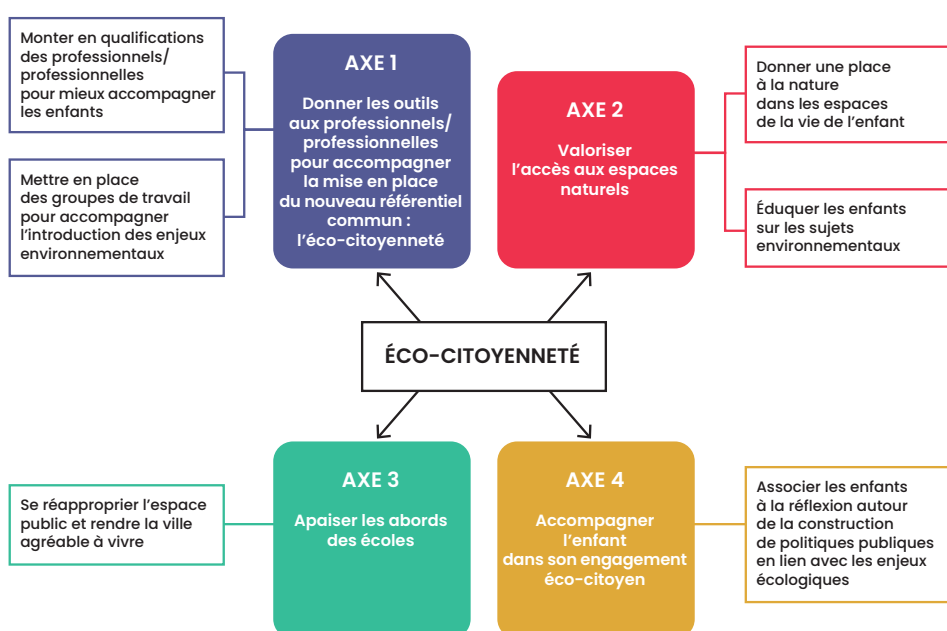
L'éco-citoyenneté ne se cantonne pas à des changements comportementaux et individuels, elle implique de faire des liens entre les enjeux climatiques et sociétaux. Une analyse critique des discours médiatiques et un plus grand accès aux débats scientifiques de qualité seront également des marqueurs de cette orientation. Cela permettra au plus grand nombre d'avoir les qualifications nécessaires à une perception critique des informations qu'ils reçoivent et émettent. Cela passe également par une augmentation en compétences et en connaissances sur ces sujets chez les professionnels/professionnelles.

L'enfant peut devenir acteur de son environnement : par ses actions, ses projets, il peut découvrir qu'il a un impact sur le monde qui l'entoure. Les enfants pourront ainsi se reconnecter à la nature et comprendre l'impact de leurs décisions sur elle et ainsi développer le sentiment d'appartenance à un écosystème. C'est pourquoi, les apprentissages autour de la transition écologique, du développement durable ou encore du développement de l'esprit critique sont à développer.

Lors des ateliers participatifs pour l'élaboration du Projet Éducatif de Besançon, des objectifs ont été définis sur cette orientation.

SCHÉMA OPÉRATIONNEL

Le tableau qui suit présente les axes et objectifs stratégiques qui structurent cette orientation :



DE L'AXE À L'ACTION

À titre d'exemple, l'objectif opérationnel "Donner une place à la nature dans les espaces de vie de l'enfant" s'inscrit dans l'axe "**Valoriser l'accès aux espaces naturels**" dont l'un des objectifs stratégiques propose "d'aménager un espace vert dans les écoles". Dans ce sens, il serait donc intéressant d'aménager un espace naturel dans les écoles ou à proximité.

L'ensemble des objectifs et des exemples d'actions se trouvent en **annexe 8**.

QUELQUES ACTEURS RESSOURCES SUR CETTE ORIENTATION :

Mission Développement Durable, direction Maîtrise de l'énergie, département Eau et Assainissement, direction Hygiène-Santé, SYBERT, la Petite école dans la forêt (direction Biodiversité et Espaces verts), La petite ferme des Vaïtes, etc.

2. Les composantes indispensables pour faire vivre le Projet Éducatif de Besançon

2.1. Les conditions de réussite de la coopération autour du Projet Éducatif de Besançon

ENJEUX

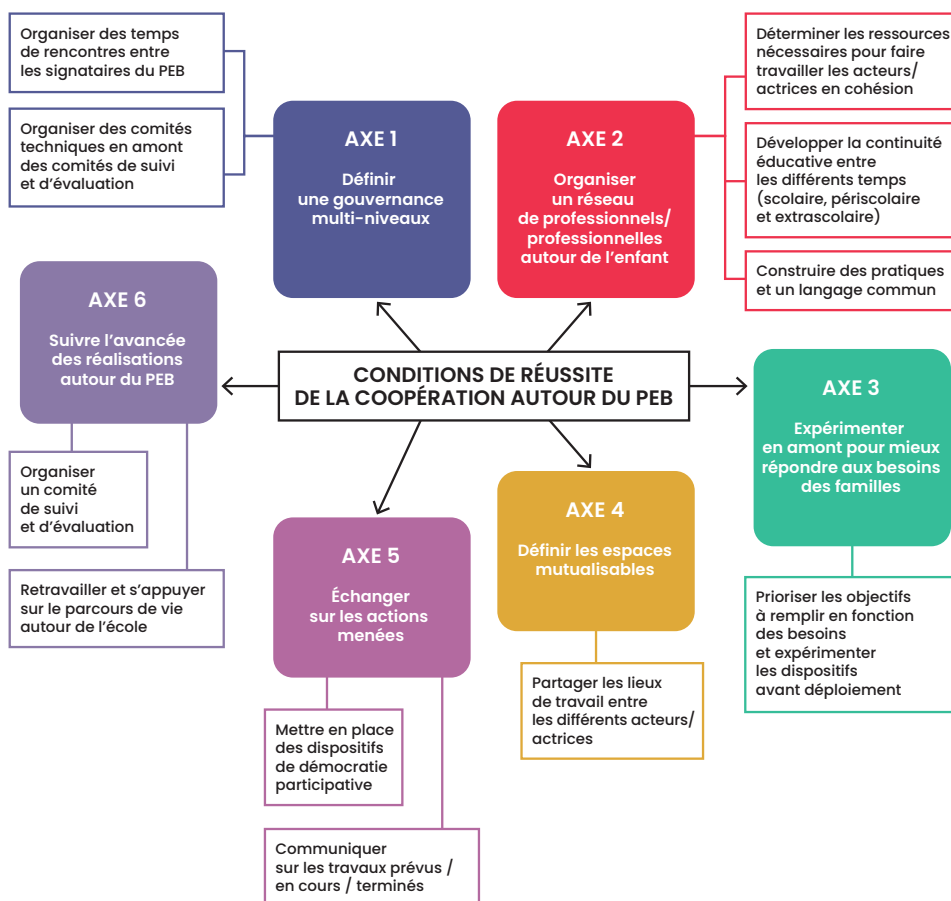
Afin de permettre un travail optimal sur les objectifs du Projet Éducatif de Besançon, il est important de garantir certaines **conditions favorisant la coopération entre acteurs/actrices**.

Le PEB est un outil de planification des objectifs éducatifs éminemment partenarial. Développer les partenariats et les complémentarités représente un enjeu fort dont les réponses restent parfois complexes à mettre en œuvre au regard de la multiplicité du nombre d'acteurs et de leurs prismes d'intervention. Ainsi, renforcer concrètement, à l'échelle communale, les possibilités de partage voire de « co-construction » de certains projets demeure un challenge à relever. De nombreux acteurs éducatifs de terrain ou des parents expriment le besoin de mieux coordonner leurs actions ou initier des projets communs. Ceux-ci peuvent être pensés avec l'appui et la mutualisation ponctuelle de certains partenaires, notamment des moyens matériels, logistiques, mais également en termes de formation conjointe et d'expertise, de temps dédiés ou tout simplement de partage de moments autour de l'enfant. Le manque de visibilité des différents projets et acteurs/actrices existants entraîne une superposition d'offres, complexifiant la lecture pour les familles. Cette difficulté est valable pour les différents temps d'un enfant dans une journée (ou une période donnée), mais également entre les différents niveaux d'âges de l'enfant qui grandit.

La collaboration inter-acteurs/actrices sur un projet permettrait de renforcer les enseignements apportés à l'enfant et à sa famille, puisque chaque professionnel/professionnelle dispose d'une expertise bénéfique aux autres acteurs/actrices. Ainsi, la coopération est la clé de la continuité éducative.

SCHÉMA OPÉRATIONNEL

Le tableau qui suit présente les axes et objectifs stratégiques qui structurent cette orientation :



DE L'AXE À L'ACTION

À titre d'exemple, l'objectif opérationnel "Dégager un temps commun à tous les acteurs/actrices (scolaire – périscolaire – extrascolaire) pour élaborer des projets communs" s'inscrit dans l'axe **"Organiser un réseau de professionnels/professionnelles autour de l'enfant"** dont l'un des objectifs stratégiques proposent de "Développer la continuité éducative". Dans ce sens, il serait donc intéressant de créer des groupes de travail sur les territoires pour construire des projets.

L'ensemble des objectifs et des exemples d'actions se trouvent en **annexe 8**.



Les réunions Projet éducatif sur Saint-Ferjeux

Pilote : Comité de quartier de Rosemont Saint-Ferjeux

C'est quoi ?

Le Comité de quartier de Rosemont Saint-Ferjeux réunit plusieurs fois par an les différents acteurs/actrices de son territoire afin d'échanger et de mettre en place des projets et des actions sur une thématique donnée.

Au préalable de ces rencontres, les envies et les besoins des acteurs/actrices sont recensés, puis le Comité de quartier rassemble les ressources qui pourraient être intéressantes à mobiliser pour alimenter les projets et actions. Plusieurs acteurs/actrices combinent leurs compétences (expertise dans un domaine, mise à disposition de matériels...).

Quelques projets et actions menés ces dernières années : Semaine sans écran, projet « Jardin », projet « Première scolarisation », etc.

QUELQUES ACTEURS/ACTRICES RESSOURCES SUR CETTE ORIENTATION :

Le Relais Petite enfance (direction Petite Enfance), le Programme de Réussite Éducative (direction Éducation), différentes associations (antenne Petite Enfance, CAPE, la Maison Verte, l'association Coccinelle...), les maisons et comités de quartiers, la future maison universitaire d'éducation (numérique), la Cité éducative, etc.

2.2. Le rôle des acteurs/actrices sur les secteurs

LES ACTEURS/ACTRICES SUR LES TERRITOIRES

Tous les défis à relever renforcent la volonté de co-construire avec les familles et les partenaires éducatifs un projet éducatif constituant un véritable levier d'actions. L'ensemble des acteurs/actrices (scolaire – périscolaire – extrascolaire) du territoire impulse et pilote des projets et des actions qui répondent au Projet Éducatif de Besançon. Ce projet doit bien entendu s'appuyer sur le contexte local et la réalité de la population bisontine. Ainsi, d'un territoire à un autre, les acteurs/actrices peuvent mettre en place des projets et actions différents tout en répondant à un même objectif.

Cependant, il est essentiel de mettre en place une méthode de travail permettant la collaboration inter-acteurs/actrices.

LE RÔLE DES BINÔMES DANS LE CADRE DE LA TERRITORIALISATION

Dans le cadre du Projet Éducatif Territorial 2019-2022, neuf secteurs ont été identifiés sur la Ville. Neuf binômes ont été désignés afin de faciliter le déploiement des ambitions du projet éducatif. Cette organisation du travail est conservée pour la période 2024-2026.

Écoles des neuf secteurs de la territorialisation

Secteurs	Écoles
Bregille	Bregille Plateau, Prés de Vaux
Centre-ville	Arènes, Lucien Bersot, Fontaine-Argent, Granvelle, Helvétie, Rivotte
Clairs-Soleils	Tristan Bernard, Jean Macé, Raymond Vauthier
Montrapon	Jean Boichard, Pierre Brossolette, Antonin Fanart, Fontaine-Écu, John Fitzgerald Kennedy, Pauline Kergomard, Montboucons, Montrapon
Palente - Orchamps	Paul Bert, Nicolas de Condorcet, Chaprais, Pierre et Marie Curie, Édouard Herriot, Jean Zay
Planoise	Artois, André Boulloche, Champrond, Cologne, Fribourg, Picardie, Bourgogne, Champagne, Albrecht Dürer, Charles Fourier, Île de France
Saint-Ferjeux - Grette-Butte	Jules Ferry, Les Sapins, Vieilles Perrières, La Butte
Saint-Claude	Jean de la Bruyère, Albert Camus, Saint-Claude, La Viotte
Velotte	Henri Fertet

Les binômes sont des *facilitateurs* et des *relais* sur les territoires. Ils peuvent organiser des temps sur leur secteur afin de favoriser la rencontre entre différents partenaires. Cela permettra de fluidifier les échanges et la coopération et donc les possibilités de construire des projets collaboratifs et transversaux. Ce sont des ressources au développement éducatif local. Une lettre de mission sera travaillée avec eux afin de mieux définir leurs missions.

Cependant, plusieurs difficultés ont été identifiées par les binômes sur la période 2019-2022. Il est compliqué de trouver des temps communs pour travailler ensemble à la construction de projets collaboratifs. Il est donc essentiel par territoire d'interroger les acteurs/actrices afin de trouver le moment le plus opportun pour se réunir et échanger, ainsi que de définir la périodicité de ces rencontres. La nécessité de trouver ce temps commun est d'autant plus importante qu'il permettra d'améliorer la visibilité des acteurs/actrices et des projets et actions existantes.

Par ailleurs, la composition actuelle des binômes n'inclut qu'une partie des acteurs éducatifs (principalement des agents municipaux). Pour pouvoir travailler sur le temps de l'enfant et de sa famille, les acteurs/actrices travaillant sur les temps scolaire et extrascolaire doivent être associés. Pour la période 2024-2026, il est souhaité que les associations d'éducation populaire, un agent du service périscolaire et les directeurs/directrices d'école volontaires soient associés aux binômes. Leur rôle sera différent suivant les secteurs et les projets, allant de relais d'informations à pilote de projet/action.

LA CHEFFE DU PROJET ÉDUCATIF DE BESANÇON ET LA CHARGÉE DE MISSION

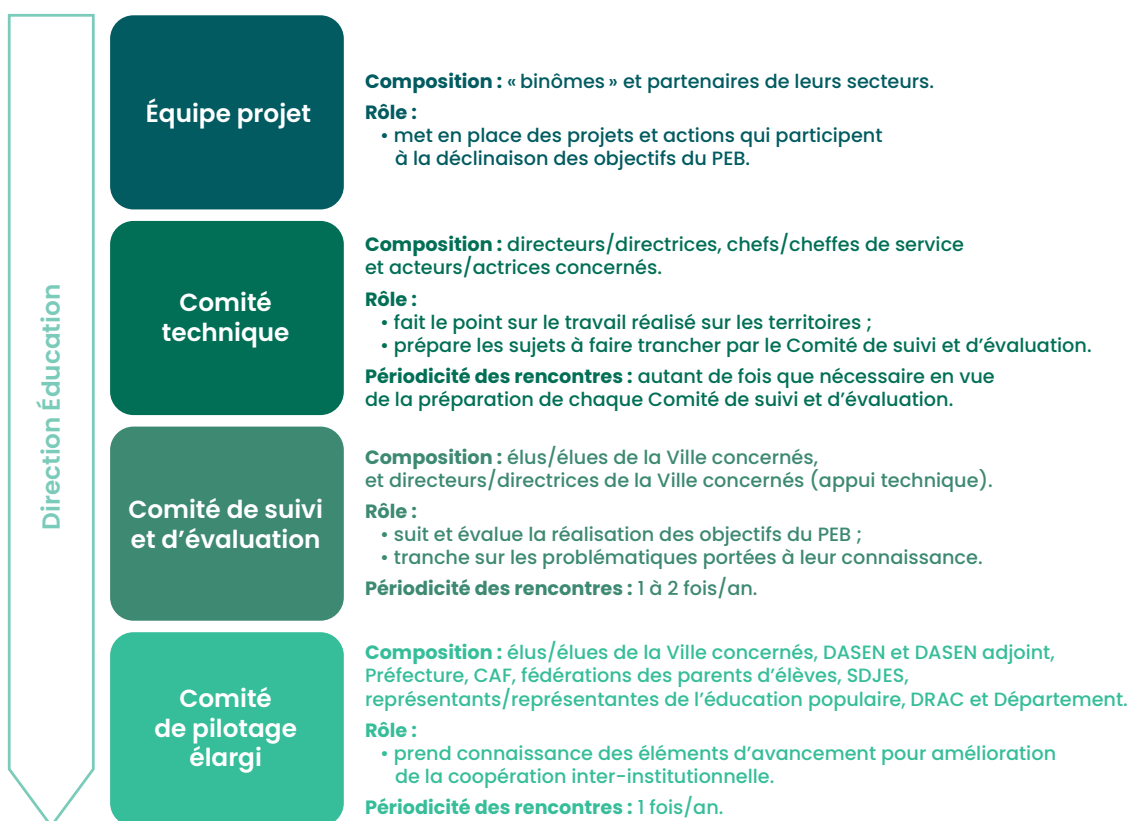
À l'échelle de la direction Éducation, la cheffe du PEB et la chargée de mission doivent animer et fluidifier le travail du réseau des binômes. Ainsi, elles peuvent être une ressource technique et accompagner l'organisation et l'animation de réunion sur les secteurs si nécessaire.

Par ailleurs, en fonction des besoins, la cheffe de projet et la chargée de mission peuvent organiser des temps de formation communs autour d'un sujet identifié par les partenaires et les binômes. Ceci permettra de participer à la création d'une base de connaissance commune. Elles ont également la tâche de prévoir une fois par an une rencontre autour de l'éducation, afin de communiquer et rendre visible le travail réalisé par les acteurs/actrices autour du PEB. Cet évènement sera l'occasion de suivre la progression dans l'accomplissement des objectifs posés.

Enfin, la cheffe du projet et la chargée de mission organisent le suivi et l'évaluation de l'avancée de la réponse aux objectifs du Projet Éducatif de Besançon.

2.3. Suivre l'avancée du travail autour des objectifs du PEB

GOVERNANCE DU PROJET ÉDUCATIF DE BESANÇON



FICHE ACTION

En plus d'une rencontre autour de l'éducation, il sera demandé aux acteurs/actrices pilotes d'une action de remplir une fiche action (modèle ci-après) et de la transmettre à la direction Éducation. Cette fiche sera pré-remplie, afin de faciliter la saisie par les partenaires. Le support est à retravailler et à mettre en cohérence avec les outils de suivi qui existent déjà dans le cadre de la politique de la ville, de la vie des quartiers ou de la petite enfance par exemple.

Par ailleurs, ponctuellement dans l'année des comités techniques seront organisés ainsi que des comités de suivi et d'évaluation.

LE PARCOURS DE VIE AUTOUR DE L'ÉCOLE : UN OUTIL DE RECUEIL DE LA PAROLE

Le parcours de vie autour de l'école est un outil à disposition des acteurs éducatifs.

Pour rappel, en 2020, deux parcours ont été construits avec différents partenaires (services de la Ville, associations, services de la CAF, parents et directeurs/directrices d'école) (**annexe 9**). Le premier retrace les étapes que vit un enfant sur une journée d'école. Le second reprend les différentes démarches réalisées par les parents pour organiser la vie de leur enfant sur une année scolaire.

Pour interroger les enfants sur leur journée, un jeu a été élaboré. Après quelques animations réalisées grâce à l'aide des FRANCAS du Doubs, il a été convenu de repenser la démarche.

Concernant le "parcours parents", un questionnaire a été réalisé et il est accessible aux parents sur le site de la Ville de Besançon. Ils sont invités à communiquer sur la difficulté ressentie pour la réalisation de chaque démarche. Cette enquête est accessible en continu, cela permet de construire un baromètre d'écoute des familles.

Les différents acteurs éducatifs ont accès à cette matière et peuvent s'en servir pour apporter des améliorations à leurs prestations de service.

Une campagne annuelle de capitalisation de la parole est réalisée. Ceci peut permettre d'évaluer si les ajustements proposés ont donné lieu à la disparition, ou du moins la diminution, des obstacles rencontrés par les familles.

Exemple de "fiche action" :

Fiche action n°.. Version du .././..					
Repère au sein du PEB	Priorités éducatives (orientation) :				
	Parentalité <input type="checkbox"/> Eco-citoyenneté <input type="checkbox"/> Enfants à besoins spécifiques <input type="checkbox"/> Vivre et apprendre ensemble <input type="checkbox"/>				
	Axe :				
Description de l'action					
Constat / problématique					
Objectif stratégique					
Objectif opérationnel					
Action / projet					
Contenu / Descriptif					
Public ciblé	<input type="checkbox"/> Professionnels/professionnelles <input type="checkbox"/> Familles	<input type="checkbox"/> Moins de 6 ans <input type="checkbox"/> Plus de 6 ans			
Modalités de mise en œuvre					
Pilote :			Planification : <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026		
Equipe projet :					
Autres partenaires impliqués :					
Echelle d'intervention / quartiers	Sur l'ensemble de la ville <input type="checkbox"/>	Quartier <input type="checkbox"/> Précisez :	Si QPV, merci de cocher la case : <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/> Précisez :	
Partenaires mobilisés dans l'action					
Association <input type="checkbox"/>	Ville de Besançon <input type="checkbox"/>	Grand Besançon métropole <input type="checkbox"/>	Education Nationale <input type="checkbox"/>	CAF <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Précisez :	Précisez (service):	Précisez (service) :	Précisez :	Précisez (service) :	Précisez (service)
Financier <input type="checkbox"/> Montant :	Financier <input type="checkbox"/> Montant :	Financier <input type="checkbox"/> Montant :	Financier <input type="checkbox"/> Montant :	Financier <input type="checkbox"/> Montant :	Financier <input type="checkbox"/> Montant :
Temps de travail <input type="checkbox"/> Heures :	Temps de travail <input type="checkbox"/> Heures :	Temps de travail <input type="checkbox"/> Heures :	Temps de travail <input type="checkbox"/> Heures :	Temps de travail <input type="checkbox"/> Heures :	Temps de travail <input type="checkbox"/> Heures :
Autre (précisez) <input type="checkbox"/>	Autre (précisez) <input type="checkbox"/>	Autre (précisez) <input type="checkbox"/>	Autre (précisez) <input type="checkbox"/>	Autre (précisez) <input type="checkbox"/>	Autre (précisez) <input type="checkbox"/>
Indicateurs de suivi-évaluation de l'action					
Indicateurs de réalisation					
Indicateurs de résultats					
Temporalité de l'action					
Temporalité dédiée à l'action	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Régulière sans fréquence dédiée <input type="checkbox"/> Quotidien <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Semestriel <input type="checkbox"/> Annuel (civil) <input type="checkbox"/> Annuel (scolaire) <input type="checkbox"/> Pluriannuel <input type="checkbox"/>				



ANNEXES

ANNEXE 1

Plan d'actions « Ville Amie des Enfants »

La Ville de Besançon fait partie du Réseau Ville Amie des Enfants. À ce titre, pour la période 2020-2026, elle s'est engagée à répondre à 5 engagements :

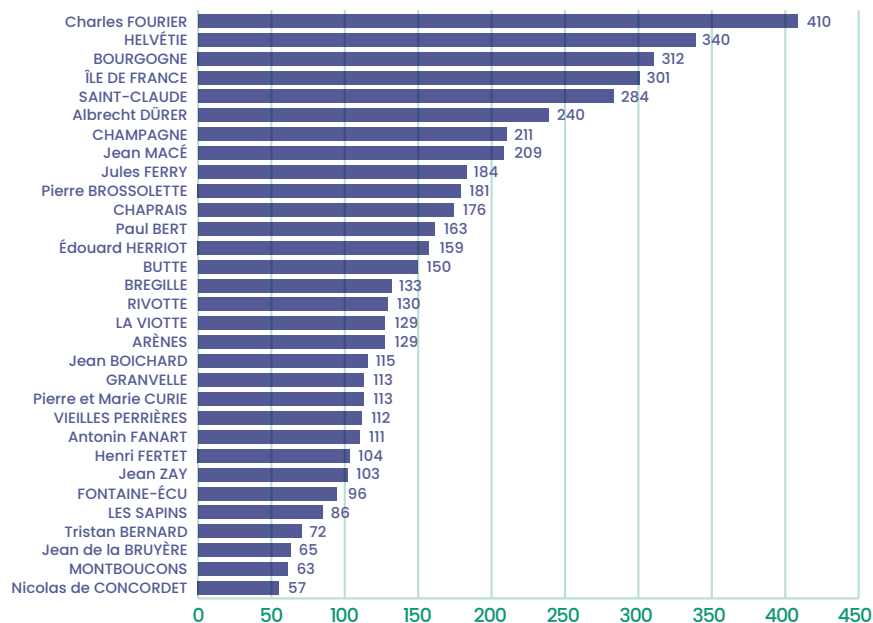
Engagement	Objectif stratégique	Projet	Élu(s)/Élue(s) pilote	Direction / service	Description du projet
Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité	Lutter contre la pollution de l'air et aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes	Dispositif Éco-École ; Parcours de la transition	Anthony POULIN et Claudine CAULET	Mission Développement Durable et Direction Education	<i>Dispositif Éco-École</i> : Accompagnement d'une école pour aborder de manière approfondie une des 8 thématiques (Alimentation, Biodiversité, Climat, Déchet, Eau, Énergie, Santé, Solidarité) grâce aux services techniques de la Ville, des associations ou prestataires locaux. Il s'agit, à travers un projet d'établissement, de mobiliser les enfants (scolaires et périscolaires) autour d'une thématique qui sera abordée de manière transversale et complète grâce aux enseignants et aux intervenants extérieurs.
Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité	Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons	La requalification des cours d'école	Claudine CAULET et Pascale BILLEREY	Direction Biodiversité et Espaces verts / Mission Lutte contre les discriminations / Direction Education / Service Démocratie participative	Les cours d'école sont repensés. Implantation d'espaces verts (lutte contre la chaleur), réorganisation des espaces de jeux (égalité fille-garçon), réflexion autour des matières utilisées pour la rénovation (désimperméabilisation des sols).
Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et les jeunes de son territoire	Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire	Déclinaison du Projet Éducatif de Besançon par secteur	Claudine CAULET et Pascale BILLEREY	Direction Education / Service Performance / Direction Contrat de Ville / Direction Vie des quartiers / Direction Petite Enfance / Direction Action culturelle / Direction des Sports / Partenaires externes (Éducation nationale, maisons de quartiers associatives, associations d'éducation populaire)	Neuf binômes travaillent autour des objectifs définis sur les quatre orientations éducatives (cf. Partie 3 du PEB). L'objectif est de répondre aux objectifs en prenant en compte les réalités de chaque secteur. L'atteinte des objectifs est en partie évaluée par le Parcours de vie autour de l'école. Un questionnaire est en ligne sur le site de la Ville. Il est à destination des parents d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés à Besançon. Les familles sont invitées à évaluer la difficulté ressentie pour la réalisation des différentes démarches qui entourent l'organisation de la vie de l'enfant sur une année scolaire.

Engagement	Objectif stratégique	Projet	Élus/Élues pilote	Direction / service	Description du projet
Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune	Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville	Création d'un festival « Ici, C'est Besac »	Nathan SOURISSEAU	Direction Communication / Service Démocratie participative / Mission Jeunesse	<p>Le festival « Ici, C'est Besac » est un événement organisé afin de permettre l'expression de la jeunesse bisontine.</p> <p>Il vise à mettre en lumière les talents des jeunes de Besançon : Rap, Gaming, Riding, Youtube...</p>
Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde	Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville	Programmation annuelle des actions et interventions	Pascale BILLEREY	Direction Vie des quartiers	<p>En lien avec le Comité territorial de Franche-Comté, la Ville de Besançon s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir des jeunes en Service Civique Ambassadeurs Ville Amie des Enfants (relais actions UNICEF dans les structures de quartiers, accueils de loisirs, partenariat et projets du jeune...). • Associer le Comité aux nouveaux événements Jeunesse (Festivals Ludinam et Ici, c'est Besac...), carnaval, cérémonies, journées thématiques... • Espace associé Droits de l'Enfant Maison natale Victor Hugo. • Relayer les actions du Comité territorial (plaidoyers, poupées frimousse, Prix UNICEF de littérature jeunesse...). • Soutenir et promouvoir les Clubs UNICEF (écoles, sports...). • Organiser la consultation 6/18 ans 1 fois durant le mandat. • Co-construire la journée UNIDAY. • Accompagner une école en 2022/23 dans le dispositif « École Amie des Enfants ». • Formation des agents et des acteurs éducatifs aux droits de l'enfant (connaissances et outils d'animation). • Soutien à un siège régional (local provisoire en cours). • Mobilisation de la collectivité sur les appels d'urgence. • Supports de communication Ville Amie des Enfants. • Comité de suivi une fois par an rattaché au comité de pilotage PEB.

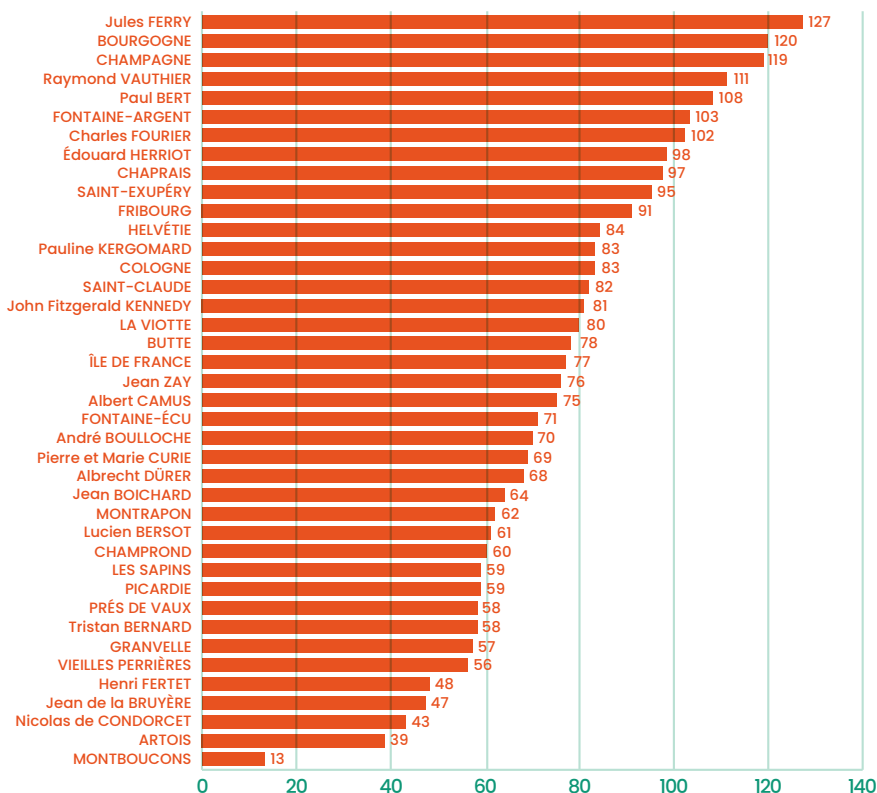
ANNEXE 2

Effectifs 2022-2023 par école

Effectifs 2022-23 des écoles élémentaires publiques



Effectifs 2022-23 des écoles maternelles publiques



ANNEXE 3

Données socio-démographiques générales

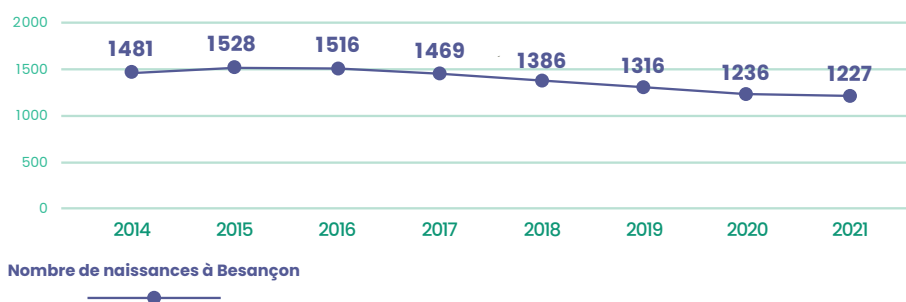
POPULATION GÉNÉRALE

La population bisontine gagne de nouveau des habitants depuis le recensement de 2019, et notamment des enfants âgés de moins de 15 ans.

Évolution de la population à Besançon											France
	2008	%	2013	%	Évolution 2008-2013	2019	%	Évolution 2013-2019	Évolution 2008-2019	Taux d'évolution 2008-2019	Taux d'évolution 2008-2019
Population municipale	117 599	100%	116 952	100%	-647	117 912	100%	960	313	0,3%	4,7%
Tranche d'âges des 0-14 ans	17 440	14,8%	17 284	14,8%	-156	17 643	15%	359	203	1,2%	1,8%

Toutefois, les naissances domiciliées sont en constante diminution depuis 2015, comme dans la plupart des communes de l'agglomération. Ce phénomène s'observe également au niveau national.

Naissances domiciliées à Besançon



Naissances vivantes en France (en milliers)

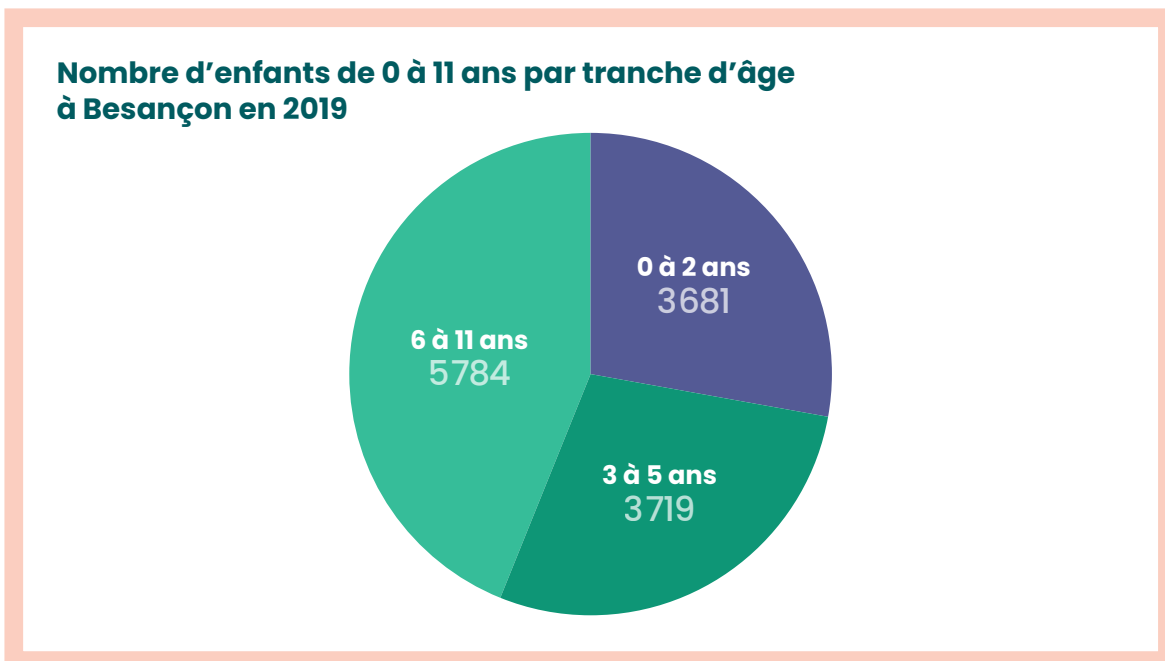


Sources : Insee RP 2019/Bulletin d'État Civil 2021

POPULATION CIBLE

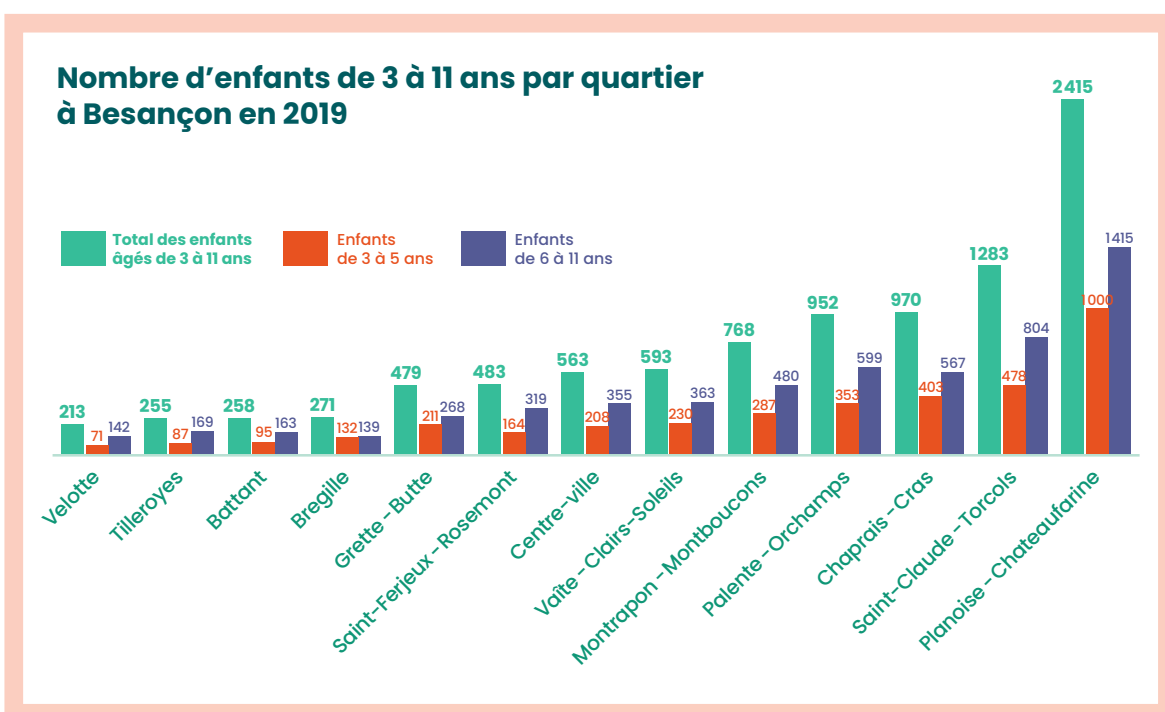
En 2019, année des dernières données disponibles, Besançon dénombre 9 503 enfants âgés de 3 à 11 ans.

La part des 3-5 ans représente 3,2% de la population et celle des 6-11 ans, 4,9%.

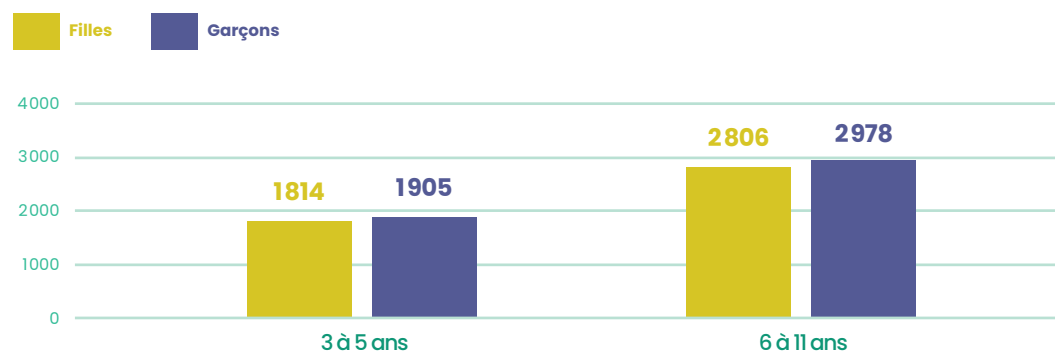


Sources : Insee RP 2019/Bulletin d'État Civil 2021

Les enfants âgés de 3 à 11 ans sont particulièrement nombreux dans les quartiers Planoise-Chateaufarine, Saint-Claude-Torcolds, Chaprais-Cras et Palente-Orchamps. La plupart de ces quartiers font partie des quartiers les plus peuplés de Besançon, mais aussi des quartiers prioritaires et cibles de la politique du contrat de ville.



Nombre d'enfants de 3 à 11 ans selon la tranche d'âge et le sexe à Besançon en 2019

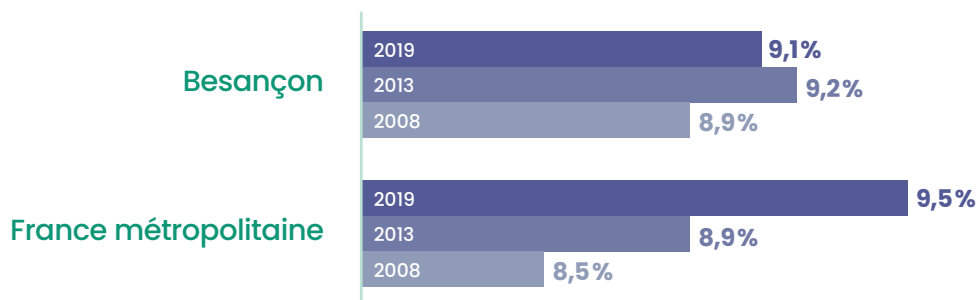


Le nombre de garçons est légèrement plus élevé dans les deux tranches d'âge.

COMPOSITION FAMILIALE

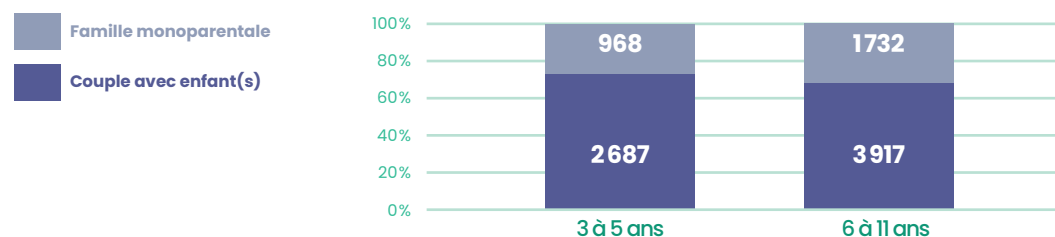
La part de familles monoparentales est relativement stable à Besançon et inférieure à celle enregistrée au niveau national.

Évolution comparée de la part des familles monoparentales

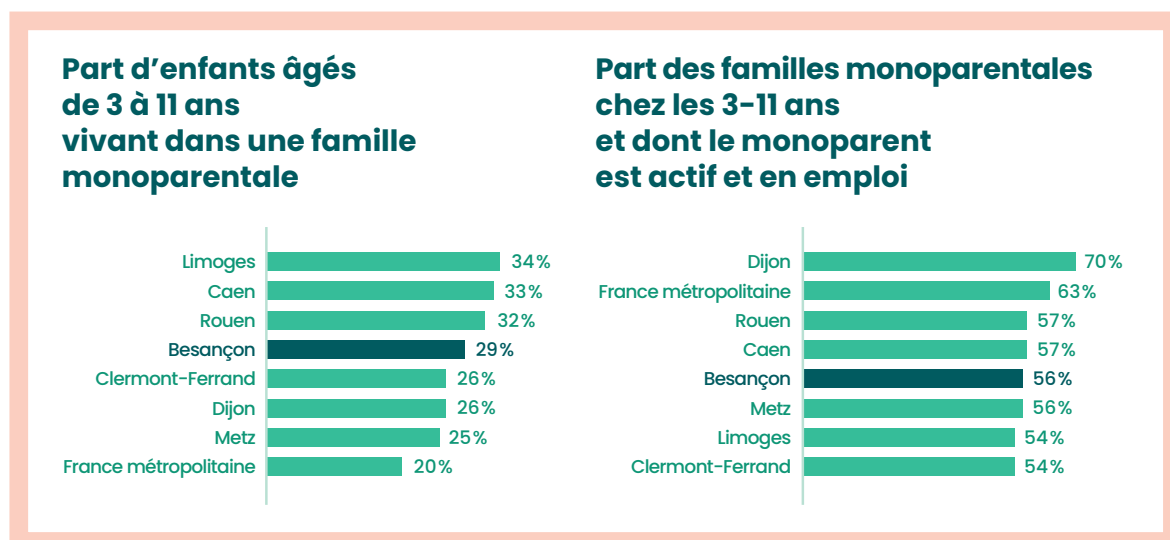


En 2019, 29% des enfants âgés de 3 à 11 ans vivent dans une famille monoparentale. C'est plus élevé qu'au niveau national (20%), mais reste dans la moyenne des territoires comparables.

Composition familiale enfants âgés de 3-11 ans par tranche d'âge à Besançon en 2019



En 2019, 56% des familles monoparentales des enfants âgés de 3 à 11 ans sont composées d'un parent actif et en emploi. C'est nettement moins élevé qu'au niveau national (63%), mais là aussi, Besançon se situe dans la moyenne des territoires comparables.



Source : Insee RP 2019

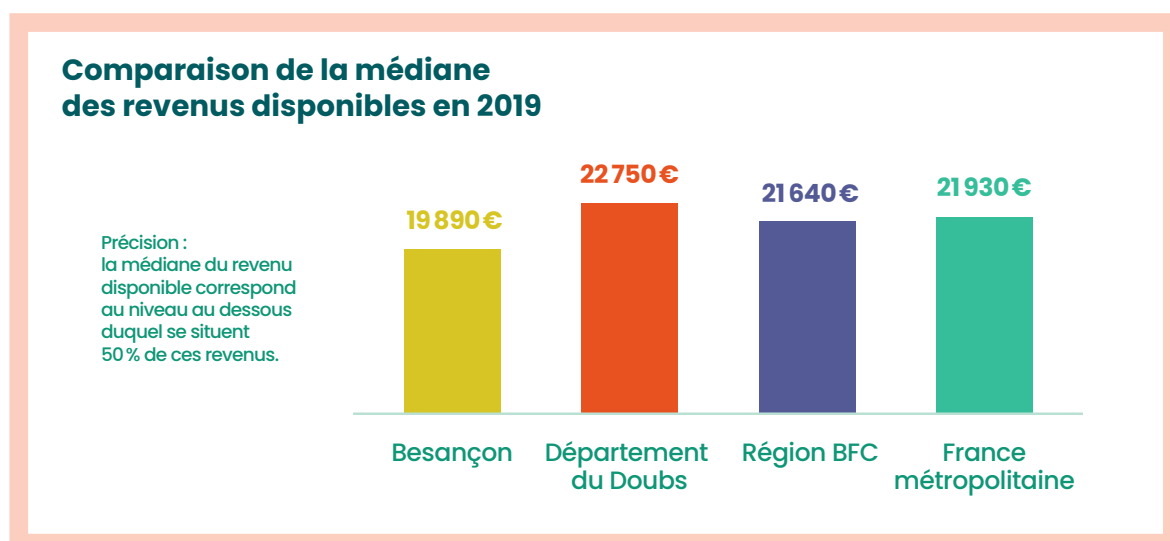
NIVEAU DE VIE

Besançon compte 12,2% de familles monoparentales et 7,3% de familles nombreuses parmi ses allocataires CAF en 2021, proportions inférieures à celles enregistrées au niveau des autres échelles territoriales.

Sur les 37 624 allocataires CAF bisontins, 4 577 sont des familles monoparentales, 2 760 constituent une famille nombreuse, et 13 220 sont des allocataires à bas revenus.

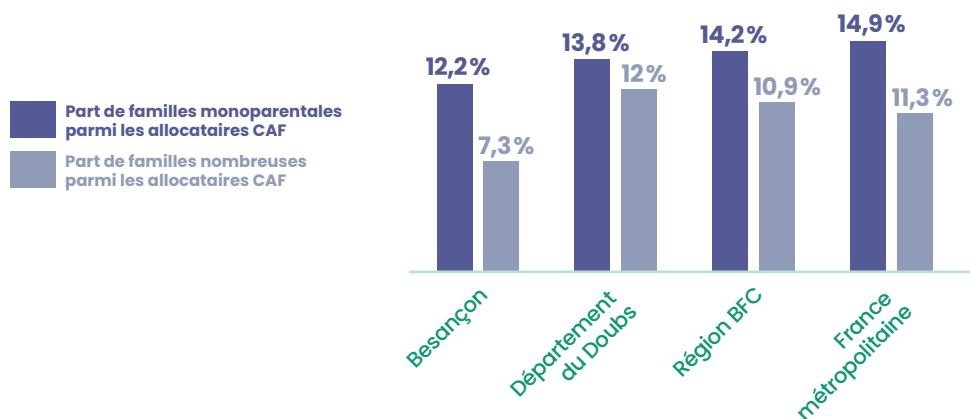
Les habitants de Besançon sont globalement plus pauvres qu'au niveau national (voir médiane des revenus disponibles). Le taux de pauvreté à Besançon, de 22% en 2020, est plus élevé (14,5% pour le niveau national).

Pour autant, il est équivalent à celui identifié au niveau des villes de même strate. Il masque de fortes disparités selon les territoires et les quartiers.

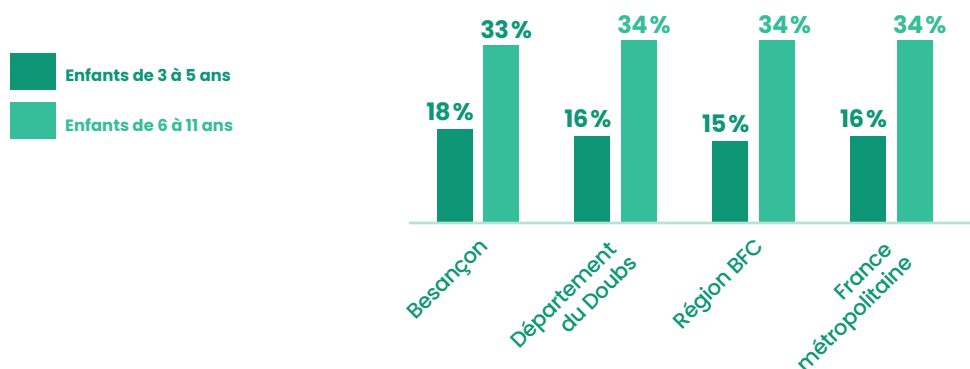


Besançon dénombre 4831 enfants âgés de 3 à 11 ans qui vivent parmi ces ménages à bas revenus, dont 1679 enfants âgés de 3 à 5 ans, et 3152 âgés de 6 à 11 ans. La part des enfants vivant dans une famille à bas revenu à Besançon est donc légèrement plus élevée qu'au niveau national.

Comparaison des parts de familles monoparentales et nombreuses parmi les allocataires CAF en 2021



Enfants issus de familles allocataires CAF à bas revenus en 2021



Sources : CAF du Doubs 2021/Insee-FiLoSoFi 2020

INDICES DE POSITION SOCIALE *

L'indice de position sociale (IPS) permet de mesurer la situation sociale et culturelle des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. Cet indice est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des représentants légaux des élèves. Il est produit par le Ministère de l'Éducation nationale.

* Non disponibles pour les écoles maternelles.

Année 2021-2022	IPS moyen	IPS minimum	IPS maximum
Besançon	100,13	63,2	133,5
France métropolitaine	102,77	49,6	155,6

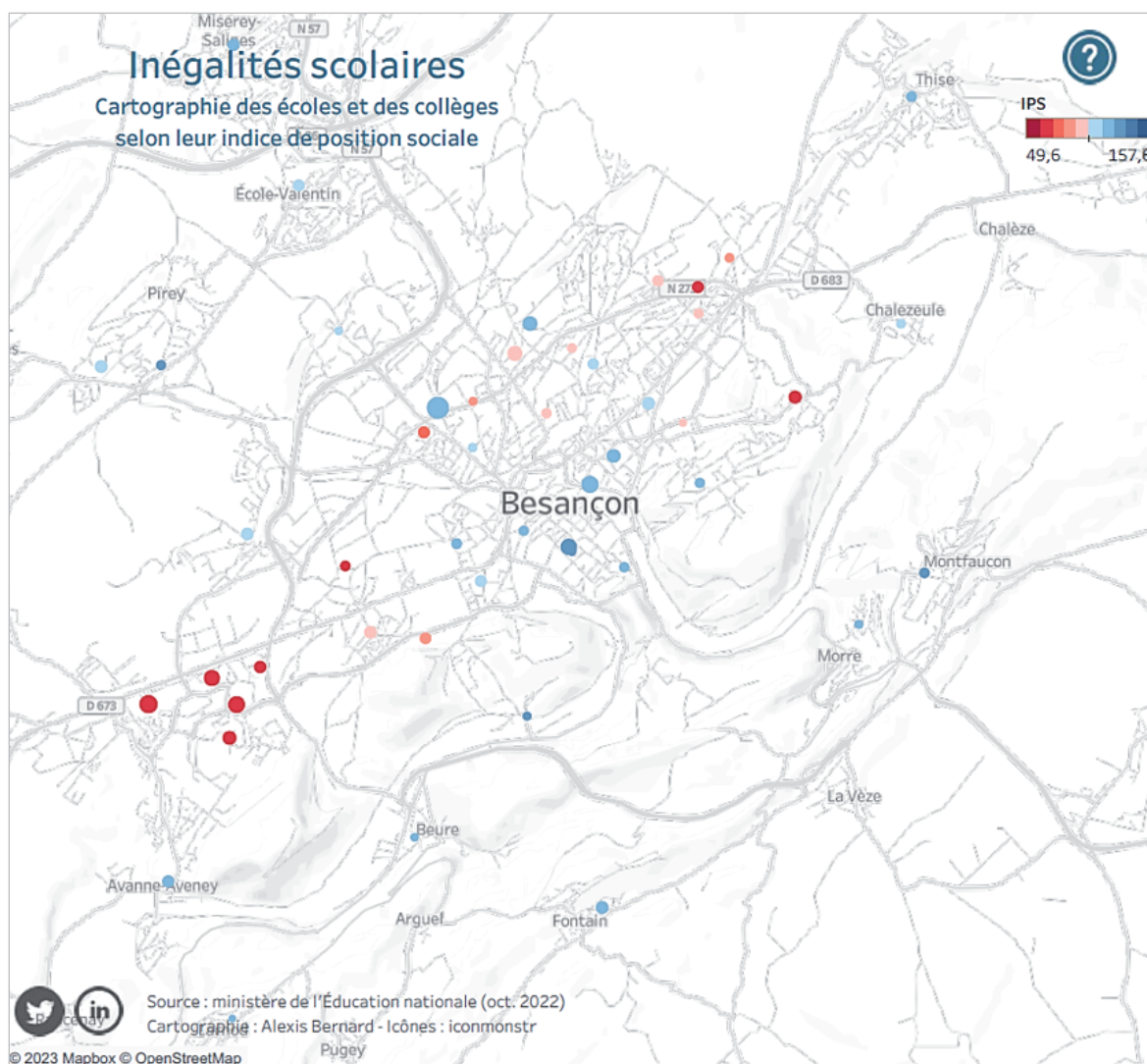
L'IPS moyen pour Besançon est de 100,3, très légèrement inférieur à celui de 102,77 enregistré au niveau national, et proche de celui de communes comparables comme Limoges (101,7).

Établissement	Secteur	IPS
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÎLE DE FRANCE	public	63,2
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CHAMPAGNE	public	66,3
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BOURGOGNE	public	69,5
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN ZAY	public	70,2
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FOURIER I	public	70,6
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ALBRECHT DÜRER	public	70,9
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MACÉ	public	70,9
ÉCOLE PRIMAIRE LES SAPINS	public	71
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE	public	75,4
ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE SAINTE FAMILLE	privé sous contrat	88,9
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FONTAINE-ÉCU	public	90,7
ÉCOLE PRIMAIRE NICOLAS DE CONDORCET	public	90,9
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÉDOUARD HERRIOT	public	92,9
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY	public	96,7
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE ET MARIE CURIE	public	97,5
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA VIOTTE	public	98,3
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SAINT-CLAUDE	public	98,5
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN DE LA BRUYÈRE	public	101,8
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE TRISTAN BERNARD	public	101,9
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN BOICHARD	public	108,3
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL BERT	public	108,5
ÉCOLE PRIMAIRE VIEILLES PERRIÈRES	public	109,1
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANTONIN FANART	public	111,8
ÉCOLE PRIMAIRE MONTBOUCONS	public	112,6
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CHAPRAIS	public	113,1
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ARÈNES	public	114,6

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BUTTE	public	114,8
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BREGILLE PLATEAU	public	116,7
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RIVOTTE	public	122,6
ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE SAINTE COLETTE	privé sous contrat	122,7
ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉ NOTRE DAME	privé sous contrat	123,2
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HELVÉTIE	public	123,5
ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE SAINT-JEAN	privé sous contrat	125
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HENRI FERTET	public	126,1
ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE DU PETIT SAINT JOSEPH	privé sous contrat	132,3
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GRANVELLE	public	133,5

Source : <https://data.education.gouv.fr/pages/dataviz-ips-ecoles/>

Pour autant, l'IPS moyen masque des disparités au sein des territoires. Ainsi, les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fortement concernés par un IPS faible, comme le montre la carte ci-dessous (attention, les collèges apparaissent également).



ANNEXE 4

Bilan sept priorités éducatives du Projet Éducatif Territorial

Le Projet Éducatif Territorial 2019-2022 est construit autour de sept priorités éducatives. Les acteurs/actrices du territoire ont mis en place différents projets et actions pendant cette période afin de répondre au mieux à ces ambitions. Un bilan non-exhaustif est présenté ci-dessous.

Priorité 1 : associer les parents pour favoriser le premier accueil en collectivité.
Priorité 2 : mieux accueillir les enfants dans les écoles maternelles.

Les priorités 1 et 2 sont complémentaires. L'association des parents d'élèves au premier accueil en collectivité peut se faire par l'entrée « crèche » ou bien par l'école maternelle.

Le projet d'accueil individualisé :

Il peut être difficile pour un parent d'identifier les démarches à réaliser lorsque son enfant a un problème de santé ou s'il a une allergie ou une intolérance alimentaire.

La chargée de mission « accueil des besoins spécifiques » a élaboré un livret d'information destiné aux parents pour faciliter la prise en charge de leur enfant sur les temps scolaire et périscolaire.

Ce fascicule est donné aux familles par les agents d'accueil en charge de l'inscription scolaire et périscolaire. Ce livret détaille plusieurs cas de figures. D'une part, l'enfant a un souci de santé ou une allergie / intolérance alimentaire qui nécessite un projet d'accueil individualisé (PAI), notamment parce que sa situation nécessite une éviction alimentaire ou la prise d'un médicament : dans ce cas la famille a le déroulé des démarches à réaliser dans le fascicule. D'autre part, si la problématique rencontrée par l'enfant ne nécessite pas la mise en place d'un PAI, il est tout de même possible de prévoir des aménagements. Ces situations sont appréciées au cas par cas. Cependant, dans le cas de la mise en place d'un PAI ou non, la famille est tenue d'informer les équipes sur site de la situation de son enfant.

Priorité 3 : répondre aux besoins des enfants l'après-midi après l'école.

Les activités sur le temps périscolaire :

Sur chaque accueil périscolaire, un temps dédié aux devoirs est prévu deux fois par semaine. Sur certaines écoles, ce temps de travail est aménagé afin de favoriser les échanges et l'entraide entre enfants. Par exemple, sur un des accueils périscolaires, l'espace est aménagé en îlots afin de regrouper les enfants par classe. L'organisation favorise les échanges, le partage de connaissances et de différentes informations entre enfants.

Par ailleurs, sur certains accueils périscolaires, l'enfant est un vrai acteur/actrice dans la construction de son planning d'activités. En 2022-2023, sur l'accueil périscolaire de Tristan Bernard élémentaire, une commission planning s'est tenue à chaque fin de période pour établir le planning des midis de la période suivante. La commission, composée d'enfants qui se portent volontaires, se réunit sur un temps de midi.

L'animateur/animateur qui encadre, laisse à disposition des livres, des fiches de jeux, des ouvrages de travaux manuels. Les enfants en petits groupes sélectionnent des activités qu'ils aimeraient faire. Elles sont ensuite réparties sur le planning d'activités. En fin d'année, une commission bilan a été organisée afin d'évaluer le niveau de satisfaction des enfants sur leur rôle dans l'élaboration de leurs emplois du temps d'activités.

L'accompagnement à la scolarité – des réflexions en cours sur le temps après l'école :

Avant la crise sanitaire, un groupe de travail piloté par le service périscolaire et par l'inspectrice académique de la circonscription, avait été engagé sur Planoise sur le temps après l'école. Le projet est actuellement en attente, mais la volonté et le besoin sont toujours présents pour poursuivre la réflexion sur le sujet.

D'autres dispositifs existent en matière d'accompagnement à la scolarité. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est un bon exemple.



Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

Qu'est-ce que c'est ?

Le CLAS est un dispositif financé par la CAF et il s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ont besoin d'un accompagnement à la scolarité.

Les actions conduites dans le cadre du CLAS ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école. Elles sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire en petits groupes (8 à 12 enfants maximum) et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Chaque groupe d'enfants est encadré par 2 intervenants professionnels/professionnelles et/ou bénévoles.

L'orientation des enfants vers ce dispositif se fait en accord avec les parents et en lien avec les enseignants/enseignantes. D'autres partenaires peuvent participer à l'orientation des enfants : travailleurs/travailleuses sociaux, éducateurs/éducatrices, animateurs/animateurices dans le cadre de dispositifs plus large (projet éducatif par exemple).

Par ailleurs, les parents doivent être associés aux actions, dans un souci de faciliter la compréhension du système scolaire et leur permettre ainsi une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Dans quelles structures peut-on retrouver le CLAS ?

Ce dispositif est souvent mis en place dans les centres sociaux, les accueils de jeunes, les tiers-lieux... À Besançon, il y a du CLAS dans les maisons et comités de quartiers qui sont agréés centres sociaux, PARI, l'ASEP, etc.

Travail sur la thématique du harcèlement scolaire, le projet de médiation par les pairs :

Le service périscolaire et l'association Léo Lagrange se sont associés pour mener un projet de médiation par les pairs pour lutter contre les situations de harcèlement scolaire.

Ainsi, en 2022-2023, au périscolaire de l'école élémentaire Fourier, certains enfants ont été accompagnés sur la gestion de conflits. Ils sont devenus ambassadeurs et lorsqu'ils identifient

une situation tendue, ils peuvent interagir avec leurs pairs afin de trouver une solution. Ce projet vise à autonomiser les enfants sur la gestion des conflits en leur faisant confiance et en leur confiant un rôle de médiateur.

Priorité 4 : donner une place aux parents dans et autour de l'école.

Une partie des projets et actions qui répondent à la priorité « Donner une place aux enfants dans et autour de l'école » ont été présentés dans la partie 2 du PEB sous le titre « Donner la parole aux parents : écouter et progresser ».

Cependant, les directeurs et directrices d'accueil multisites (DALM) du périscolaire ont également travaillé sur cette ambition.

Ainsi, en 2022-2023, les familles ont été conviées sur plusieurs projets sur le temps périscolaire du soir. Par exemple, sur un des accueils périscolaires, les parents ont été associés au projet « Jeux en folie ! ». Les familles ont pu participer ensemble à différents ateliers (grand jeux en bois, jeux de société, parcours sportif, jeux d'adresse...). Une trentaine de familles était présente.

Par ailleurs, les parents du périscolaire des Prés de Vaux ont été invités cinq fois à participer à des évènements périscolaires :

- en novembre 2022, un accueil à la Citadelle pour observer le vivarium d'escargots géants avec leurs enfants qui ont pu leur expliquer les activités scientifiques réalisées ;
- en décembre 2022, un spectacle de marionnettes ;
- en février 2023, un carnaval co-organisé avec des parents d'élèves ;
- en juin 2023, deux évènements : un spectacle de fin d'année co-organisé avec des parents d'élèves et une sortie dans le cadre du projet « ballades ».

Priorité 5 : rendre le périscolaire accessible au plus grand nombre.

Actuellement 56 % des enfants scolarisés vont au périscolaire. L'objectif du mandat (2020-2026) est d'accueillir, comme les villes de même strate, 70 % des effectifs scolarisés. Cependant, la poursuite de cette ambition se heurte à trois verrous complémentaires.

La production des repas :

Actuellement la cuisine centrale produit 5000 repas par jour pour le milieu scolaire (et 55 pour les crèches). C'est la capacité maximale de fabrication.

Une autre partie de la production est assurée par un prestataire privé en liaison froide. Cependant, pour pouvoir passer plus d'établissements scolaires, et donc augmenter le nombre de repas, il faudrait réaliser des travaux afin de permettre le stockage des plats.

Si des travaux de rénovation devaient être faits à l'échelle de la Ville afin que les offices des écoles puissent recevoir des repas en liaison froide, cela coûterait entre 10 et 14 millions d'euros. À cela s'ajoute la difficulté du délai des travaux. Si une école doit être réhabilitée, cela ne peut être fait que sur les deux mois d'été. Une des solutions envisagées est de mettre en place provisoirement des restaurants modulaires pour permettre de faire les travaux sur plus de deux mois.

À noter que pour les écoles où il va y avoir des rénovations lourdes, les offices ont prévu d'être adaptés pour livrer plus de repas.

La capacité d'accueil des salles de restauration :

Certains établissements ont des salles à manger trop petites. Certaines pistes pour augmenter la capacité d'accueil sont déjà mises en place : des espaces de restauration sont en cours d'agrandissements ainsi que l'aménagement sur certains rez-de-chaussée d'immeubles.

Le recrutement des animateurs/animatrices :

Sur une année scolaire, pour l'accueil du midi, il faut à minima 344 animateurs/animatrices et 44 animateurs/animatrices spécialisés/spécialisées.

En 2021, les contrats de travail ont été modifiés. Ils sont passés de un à trois ans ; Les temps de passation et de réunion sont désormais intégrés au temps de travail, leur temps de travail a été annualisé sur 12 mois et ils bénéficient d'un 13^e mois.

La Ville de Besançon n'est pas épargnée par la crise du métier de l'animation. Des postes sont encore à pourvoir ce qui explique en partie les listes d'attente pour les accueils périscolaires, notamment le midi.

Un chantier est en cours pour proposer aux ATSEM ce temps d'animation du midi.

Cependant, malgré ces trois verrous, et comme les données sociodémographiques le montrent (partie 2 du PEB), la Ville de Besançon essaie de répondre au mieux à la demande des familles. Ainsi, en septembre 2022, 95,8 % des demandes étaient acceptées contre 86,5 % en septembre 2019.

Priorité 6 : adapter l'accueil des enfants en fonction de leurs besoins.

Un réseau de traducteurs pour fluidifier les échanges entre la famille et les acteurs éducatifs :

Comme cela a déjà été évoqué dans l'orientation « soutenir la parentalité : accueillir, dialoguer, informer et impliquer les parents », le Programme de Réussite Éducative accompagne les familles et les enfants (de 3 à 16 ans) afin de trouver des réponses adaptées aux difficultés scolaires, éducatives, familiales et/ou de santé.

Cependant, le PRE finance aussi un réseau de traducteurs. En effet, afin de fluidifier les échanges entre l'équipe éducative et la famille sur des sujets concernant la scolarité de l'enfant, les acteurs/actrices peuvent demander au PRE d'être mis en relation avec un traducteur de la langue maternelle de la famille.

La rénovation des cours d'écoles en concertation avec ceux qui les font vivre :

Priorité du mandat, le « Plan Écoles » prévoit la rénovation thermique d'ici 2026 d'une quinzaine d'écoles. Un budget de 60 millions d'euros servira cet effort.

Parmi les projets, trois premières écoles font l'objet d'une réhabilitation lourde, en allant au-delà de la seule réhabilitation énergétique en interrogeant également les usages internes des locaux : les écoles Jean Macé, Paul Bert et Vieilles Perrières.

Pour faire vivre ces ambitions, il était fondamental pour la Ville de donner la parole à tous les utilisateurs et les utilisatrices de ces écoles : enfants, enseignants/enseignantes, parents d'élèves, animateurs/animatrices périscolaires, agents d'entretien et de restauration.

En 2021, trois réunions publiques de lancement ont été organisées pour échanger sur les futurs travaux et présenter la démarche de participation.

D'octobre à décembre 2021, une concertation a été mise en place autour d'entretiens et d'ateliers participatifs afin :

- de mieux comprendre leur quotidien au sein de l'école actuelle ;
- de recueillir leurs besoins et leurs attentes ;
- et d'imaginer ensemble l'école de demain.

Quand la démocratie participative s'allie aux défis écologiques autour d'un projet éducatif, c'est toute la ville qui se réinvente, au service des Bisontines et des Bisontins.

Le CCAS, moteur incontournable du travail sur le handicap :

La mission Handicap du CCAS est un service qui travaille à la sensibilisation sur la thématique du handicap. Elle est notamment en charge de l'évènement « les journées handi-citoyennes ».



Les journées handi-citoyennes

Pilote : CCAS de Besançon

C'est quoi ?

C'est un cycle d'expérimentation au service du « vivre ensemble » proposé à des élèves curieux et ouverts sur le monde.

C'est aussi un dispositif pédagogique approuvé et validé par le Recteur de l'Académie de Besançon.

Ce dispositif est à destination des enfants d'élémentaires, des collégiens, aux lycéens et également aux étudiants du supérieur.

Différentes activités sont proposées afin d'aborder de façon ludique et pour rendre palpable la situation du handicap :

- se mettre à la place des personnes handicapées en participant à des ateliers ;
- pouvoir se dire que si le handicap survient, rien n'est perdu et qu'il est possible de vivre heureux ;
- apprendre à prendre soin de soi et des autres ;
- comprendre ce que signifie être différent dans son corps et son psychisme ;
- comprendre les enjeux de l'accessibilité et de la citoyenneté en réalisant des parcours pédagogiques.

Comment est-ce décliné pour les jeunes publics ?

Le dispositif existe depuis 2010. En 2017, en concertation avec des enseignants/enseignantes et des inspecteurs/inspectrices d'académie, il a été étendu et adapté aux enfants de CMI et CM2.

Depuis 2017, environ 700 enfants de CMI et CM2 ont bénéficié du dispositif.

En 2022-2023, en compagnie de partenaires associatifs experts de la thématique du handicap, ou non, la cadre expert en charge du dispositif est intervenue sur une demi-journée dans plusieurs écoles élémentaires : Île de France, Dürer, Bourgogne, Brossolette, Jules Ferry, Jean Macé, Arène, Paul Bert, Champagne, Helvétie et Fertet.

Par exemple, sur l'école Henri Fertet, les associations AAB (Association des autistes de Besançon) et « Sors les mains d'tes poches » ont été associées à cette demi-journée handi-citoyenne.

À la suite de chaque déploiement du dispositif, des questionnaires de satisfaction sont réalisés afin d'ajuster la démarche.

De ces enquêtes, remontent le fait que les rencontres entre élèves, enseignants/enseignantes et associations sont riches d'enseignements. La connaissance sur tous les types de handicaps et l'empathie s'en trouvent renforcés.

Amélioration en cours :

En 2022, des animateurs/animateuses du club Sauvegarde de Besançon ont été formés (démarche soutenue par le Contrat de Ville) afin que des adaptations du dispositif handi-citoyen puissent se déployer à l'occasion des « caravanes pieds d'immeubles ».

Cette initiative pilotée par le club Sauvegarde en collaboration avec la mission Handicap a permis de prolonger le dispositif « handi-citoyen » sur juillet et août 2022 élargissant l'action au-delà du seul cadre scolaire. Pour 2024, une réflexion est en cours avec le directeur périscolaire de Fourier.

Priorité 7 : mobiliser familles, acteurs/actrices et professionnels/professionnelles.

Cette priorité est transversale. Plusieurs projets et actions précédemment mentionnés ont mobilisé plusieurs acteurs/actrices de leur territoire. La complémentarité de l'expertise fait la richesse du projet.

Ici, ne seront présentés que deux projets représentatifs du partenariat qui peuvent être mis en place.

La journée interprofessionnelle sur « Les parents, les écrans et les enfants de 0-6 ans : quel accompagnement pour les familles ? » :

Selon une étude postée sur « place de la santé »*, en 2020, un foyer français comptait en moyenne 5,6 écrans.

Ce même rapport, montre que les enfants en bas âge sont impactés par la surexposition aux écrans : un enfant sur deux commence à regarder la télévision avant 18 mois et deux tiers des enfants âgés de deux ans regardent la télévision tous les jours, allant même jusqu'à quatre enfants sur cinq dans les familles avec un faible niveau d'études (inférieur au bac) (Inserm, 2018).

Chez le petit enfant, l'exposition aux écrans, même si elle est adaptée, favorise la survenue de troubles psychomoteurs avec un retard de développement du langage (Santé publique France, 2020). Le temps passé sur les écrans correspond à autant de temps passé en position assise renforçant ainsi la sédentarité.

* <https://www.placedelasante.fr/infointox/56/>

L'impact des écrans sur les enfants a également été observé par les acteurs/actrices du territoire bisontin. Face à ce phénomène, la communauté éducative est en demande d'outils pour sensibiliser les parents sur l'impact des écrans sur leurs enfants et pour accompagner les familles.

Le 5 octobre 2022, une journée interprofessionnelle a été organisée sur «Les parents, les écrans et les enfants de 0-6 ans : quel accompagnement pour les familles ?».

Le matin, Anne-Lise DUCANDA, médecin généraliste, diplômée en Santé et Développement de l'enfant, possédant une expertise sur la problématique des écrans et des enfants a été invitée pour partager ses connaissances sur le sujet. Grâce à ses éclairages, la centaine de participants a pu apprendre ou consolider ses connaissances sur les effets négatifs des écrans sur le développement des enfants de 0-6 ans, sur l'impact des écrans dans le lien parent-enfant ou encore mettre à disposition des acteurs/actrices des clés, des leviers, pour accompagner les familles.

L'après-midi, différents acteurs/actrices ont eu l'occasion de présenter leurs expériences et les actions qu'ils avaient mises en œuvre face à la problématique des écrans. Entre autre, sont venus témoigner, des directrices d'écoles, des agents des directions de la Ville de Besançon, une référente famille d'un des comités de quartier, une professionnelle travaillant dans un des lieux d'accueil parent-enfant (LAEP) ou encore une personne travaillant dans une des ludothèques du territoire, etc.

Un questionnaire de satisfaction a été diffusé après la rencontre. 67 personnes ont répondu et ont exprimé une volonté de poursuivre la réflexion sur le lien entre écrans et une autre thématique (la santé, l'alimentation, l'ouverture culturelle / sportive).

La célébration des droits de l'enfant :

Depuis l'adoption le 20 novembre 1989 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies, cette journée leur est dédiée dans le monde entier.

Depuis 2017, les FRANCAS du Doubs organisent et coordonnent les actions autour de cette thématique.

Depuis lors, tous les ans, pendant un mois, diverses activités sont proposées aux familles afin de célébrer cet évènement particulier.

La Ville de Besançon, les FRANCAS du Doubs, le réseau des accueils de loisirs périscolaires et extra-scolaires, en partenariat avec l'UNICEF, proposent différents ateliers, expositions, animations, jeux et spectacles fruits d'une dynamique collective qui mobilisent les réseaux des différents partenaires impliqués.



Les FRANCAS du Doubs

Qu'est-ce que c'est ?

« Les FRANCAS du Doubs » est une association présente sur l'ensemble du département depuis 60 ans. Sur Besançon, plusieurs accueils de loisirs sont proposés par l'association afin d'accueillir les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires. L'association est reconnue d'utilité publique, complémentaire de l'enseignement public, et agréée par le Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports. Elle concourt aux politiques de développement local des collectivités. La Ville de Besançon a conclu une délégation de service public avec les FRANCAS jusqu'en 2025.

Sa mission principale ?

Les accueils proposent des temps de loisirs éducatifs et de pratiques d'activités diversifiées afin de permettre à tous les enfants de vivre ensemble des moments de découverte, de partage et de prise d'autonomie. Au cœur des projets pédagogiques, l'attention s'est portée sur les liens au sein du groupe. Il s'agit d'éveiller les capacités des enfants à vivre ensemble là où le lien social était distendu, parfois éprouvé. La vie en collectivité impose des règles communes à respecter afin d'obtenir un climat harmonieux pour tous.

Quels sont les enjeux ?

La volonté de l'association est de permettre d'offrir des activités éducatives de qualité notamment aux enfants issus des milieux les plus défavorisés qui n'y ont pas toujours accès ou encore aux enfants porteurs de handicap.

Elle vient également accompagner les parents dans l'organisation du temps libre de leurs enfants et impliquer les familles dans le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Les valeurs éducatives :

- éduquer durablement ;
- éduquer sportivement ;
- éduquer à la paix et au vivre ensemble ;
- éduquer à la citoyenneté ;
- éduquer à la solidarité ;
- éduquer vers plus de culture.

Outil :

Pour gérer la prise en charge de son enfant les mercredis et pendant les vacances (inscription, annulation et paiement), les FRANCAS disposent d'un outil en ligne : le Portail famille.

La première fois, pour pouvoir accéder au service en ligne, les parents doivent faire une demande à secretariat.besancon@francas-doubs.fr.

Focus : les projets transversaux des coordonnateurs périscolaires

Chaque coordonnateur de secteur est porteur d'un projet « transversal » adressé à l'ensemble des accueils périscolaires municipaux. Ces projets spécifiques, abordent des thématiques universelles qui participent à faire avancer le travail sur tous les objectifs du Projet Éducatif Territorial (et il en sera de même pour les objectifs du Projet Éducatif de Besançon).

Les projets transversaux tendent à répondre aux objectifs suivants :

<p style="text-align: center;">AUTOUR DES MOTS</p> <ol style="list-style-type: none">1. Favoriser l'accès à la lecture et à l'imaginaire.2. Soutenir la créativité et la confiance en soi des enfants.3. Permettre le passage à l'écriture et à l'expression.4. Amener les enfants à la découverte des lieux et événements culturels de leur territoire.	<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT</p> <ol style="list-style-type: none">1. Découvrir son environnement à travers l'éveil des sens, l'écologie et l'expérimentation.2. Transmettre des connaissances, des savoir-faire et des savoir être en lien avec les différentes thématiques environnementales.3. Sensibiliser chacun au respect de la nature, de l'autre et de soi-même.4. Fournir des outils permettant aux animateurs/animatrices d'accompagner les enfants dans leurs découvertes et apprentissages de la nature.
<p style="text-align: center;">SPORT / SANTÉ</p> <ol style="list-style-type: none">1. Établir des passerelles éducatives entre la pratique sportive et l'éducation à la santé.2. Valoriser davantage la mise en œuvre de l'animation sportive sur le temps périscolaire.3. Découvrir de nouveaux sports pour éveiller l'enfant à de nouvelles activités.	<p style="text-align: center;">GRANDIR ENSEMBLE</p> <ol style="list-style-type: none">1. Favoriser les échanges entre les équipes périscolaires sur la notion de grandir ensemble et les rendre autonomes dans la création de leur projet grâce à la mise en place d'un forum évolutif.2. Former les équipes périscolaires et intervenir auprès des enfants sur les notions de grandir ensemble et de collectif.3. Former les équipes périscolaires sur l'ouverture aux différences culturelles.4. Permettre aux enfants de s'exprimer par le biais de création artistiques.

Partenaires associés sur ces projets : les médiathèques municipales, Lire et faire lire, la Ligue de l'enseignement, la mission Développement Durable, la Petite école dans la forêt, le SYBERT, REPPPOP, IREPS, des associations sportives, Léo Lagrange, RECIDDEV, Les FRANCAS du Doubs, CEMEA, etc.

ANNEXE 5

Bilan des Parcours culturels

Les Parcours culturels de la Ville de Besançon existent depuis 2014. Ils constituent un dispositif central de la Ville, qui se veut complet, généralisable et reproductible.

Les objectifs du dispositif « Parcours culturels » :

- favoriser un égal accès à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques ;
- lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- soutenir l'emploi artistique ;
- favoriser la diffusion de la création jeune publique bisontine ;
- animer un réseau et participer à la professionnalisation des artistes en les mettant en lien avec des structures relais du territoire.



Label 100 % EAC

Gouvernance :

Direction Action Culturelle (Ville de Besançon), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Qu'est-ce que c'est ?

En novembre 2022, la direction Action Culturelle a obtenu le label 100% EAC pour 5 ans. Cela signifie que la Ville de Besançon s'engage encore un peu plus dans une démarche de démocratisation de la culture.

3 piliers cumulatifs posés par la circulaire interministérielle du 13 mai 2013 sur l'Éducation artistique et culturelle (EAC) :

- rencontre avec des œuvres et des artistes ;
- pratique ou sensibilisation artistique ;
- acquisition de connaissances culturelles et artistiques.

Les Parcours culturels sont construits de façon à respecter ces trois piliers.

Public cible :

Tous les jeunes de 0 à 25 ans.

4 axes de travail :

- AXE 1 : Contenu des projets EAC
- AXE 2 : Périmètre des publics concernés
- AXE 3 : Contexte de mise en œuvre des projets par les partenaires
- AXE 4 : Gouvernance

Stratégie poursuivie par la Ville de Besançon :

- structurer l'offre ;
- rendre visible (communication, autonomie des habitants) ;
- mettre en place un observatoire (exigence des ministères) ;
- engager le dialogue avec GBM.

1. Les Parcours culturels élémentaires

Les Parcours culturels élémentaires sont regroupés sous sept thématiques : spectacle vivant ; musique ; arts visuels ; patrimoine et histoire ; livre et littérature ; sciences, techniques et environnement ; société et citoyenneté.

Chaque parcours se décompose entre 5 et 7 étapes et ces dernières se passent à l'école et dans les établissements culturels.

Quelques chiffres...

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'acteurs/actrices culturels	39	42	41
Nombre de parcours culturels	45	48	50
Nombre d'enseignants/enseignantes inscrits	198	177	184
Nombre d'élèves inscrits à un parcours culturel	4 426	3 955	3 983
Part des élèves concernés par un parcours culturel	84%	75%	71%
Part des élèves des quartiers prioritaires concernés par un parcours culturel	54%	58%	54%

Le budget des Parcours culturels élémentaires 2022-2023 :

Concernant l'enveloppe budgétaire de la Ville de Besançon pour les Parcours culturels élémentaires, elle était de 150 866 €. À cela s'ajoutent d'autres subventions. Ainsi, la DRAC a accordé 25 000 €, l'ANCT a financé à hauteur de 10 000 € et Grand Besançon Métropole (Contrat de Ville) a attribué 10 000 €.

Le coût total des Parcours culturels élémentaires est donc de 195 866 €.

2. Nouveauté depuis 2021-2022 : les Parcours culturels maternels

Contexte général de la mise en place des Parcours culturels maternels :

Grâce au dispositif Cité éducative, une expérimentation a été lancée pour trois ans afin d'étendre les Parcours culturels aux écoles maternelles du quartier de Planoise dès 2021-2022.

Cette extension s'inscrit dans :

- une démarche collective et partagée entre la gouvernance de ce projet et la communauté éducative ;
- la répartition équilibrée des propositions culturelles entre les écoles ;
- l'ingénierie réalisée en amont concentrant le rôle de l'enseignant/enseignante dans ses choix pédagogiques.

Il faut noter que ces parcours ne sont proposés qu'aux classes de moyenne et grande section.

Les Parcours culturels maternels sont regroupés sous cinq thématiques : spectacle vivant ; musique ; arts visuels ; livre et littérature ; patrimoine et histoire.

À cela s'ajoute un parcours spécifique relatif au livre et la littérature. Ce parcours est particulier puisque contrairement aux autres parcours où les enseignants/enseignantes choisissent le parcours qu'ils souhaitent, celui-ci a été déployé à toutes les classes de moyenne et grande section des 11 écoles maternelles de Planoise. La médiathèque Nelson Mandela est la ressource de ce dernier parcours.

Chaque parcours se décompose entre 3 et 5 étapes et ces dernières se passent à l'école et dans les établissements culturels.

Quelques chiffres...

	2021-2022	2022-2023
Nombre d'acteurs/actrices culturels	12	10
Nombre de parcours culturels	11	11
Nombre d'enseignants/enseignantes inscrits	26	31
Nombre d'enseignants/enseignantes ayant choisi de suivre 2 parcours culturels	19	21
Nombre d'élèves inscrits à un parcours culturel (sans doublons)	572	576
Part des élèves concernés par au moins un parcours culturel	89%	89%

Les parcours sont construits en conjuguant des temps en classe et la fréquentation de lieux culturels. Ainsi, les élèves se sont déplacés au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, à la Médiathèque Mandela, dans les salles de spectacle (l'auditorium du CRR, le Kursaal), au CAEM, à la Maison de quartier Mandela), et en espace extérieur et naturel sur le quartier.

Deux premières années d'expérimentation, un bilan satisfaisant :

Dans une démarche transversale, et en conformité avec le Projet Éducatif de Territoire, une attention particulière a été portée sur le bilan des enseignants/enseignantes et des acteurs/actrices culturels/culturelles tout au long de l'année permettant ainsi d'ajuster les interventions dans les classes et de préparer pour l'année suivante d'expérimentation.

Un questionnaire bilan a été réalisé en fin de chaque saison en 2021-2022 et en 2022-2023 auprès des enseignants/enseignantes et des acteurs/actrices culturels/culturelles sur les parcours qui se terminaient.

Un temps qualitatif avec l'inspectrice de circonscription est réalisé chaque année afin de faire remonter des écoles des éléments complémentaires au questionnaire.

D'autre part, des rencontres avec les acteurs/actrices culturels/culturelles et un comité technique ont été réalisés, en complément du questionnaire et dans la perspective de l'année suivante.

Par ailleurs, un temps bilan spécifique a été réalisé avec la Médiathèque Nelson Mandela, compte tenu de son positionnement en tant que ressource.

Quelques pistes d'amélioration sont ressorties de ces échanges :

- le partenariat avec Canopé ;
- les étapes trop courtes à la médiathèque ;
- le temps d'échange et de médiation à conforter.

L'offre pour la rentrée 2022-2023 a pris en compte quelques éléments d'amélioration.

Ainsi, l'étape de médiation entre les acteurs/actrices culturels/culturelles et les enseignants/enseignantes a été intégrée au temps de formation des enseignants/enseignantes. Par ailleurs, la coordination entre les acteurs/actrices culturels/culturelles et la médiathèque a été améliorée.

Le budget des Parcours culturels maternels 2022-2023 :

Concernant l'enveloppe budgétaire de la Ville de Besançon pour les Parcours culturels maternels, elle était de 25 550 €. À cela s'ajoute les subventions des partenaires. Ainsi, l'ANCT a attribué 10 000 €, la DRAC 5 000 € et Grand Besançon Métropole (Contrat de Ville) 2 000 €.

Le coût total des Parcours culturels maternels 2022-2023 est donc de 42 550 €.

Pour plus de détails sur les Parcours culturels se rendre sur :
<https://parcours-culturels.besancon.fr/>

ANNEXE 6

Bilan des Parcours sportifs

Les Parcours sportifs, comment ça se passe ?

La Ville de Besançon s'associe aux clubs sportifs bisontins ainsi qu'à l'Éducation nationale pour construire et mettre en place ses Parcours sportifs.

En fin d'année scolaire, un programme de toutes les activités proposées pour l'année à venir est communiqué aux écoles en version papier et/ou numérique via le site internet dédié aux Parcours sportifs.

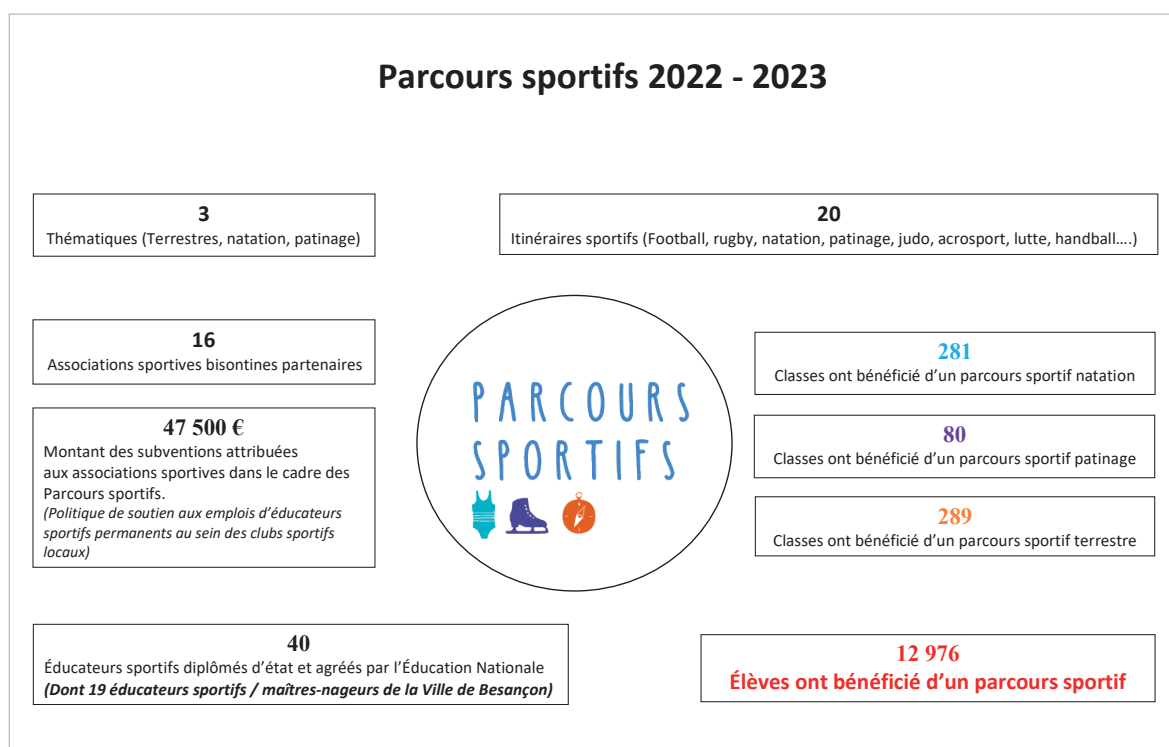
Les écoles peuvent alors choisir une ou plusieurs activités parmi la liste. Dans un souci d'équité, la DSDEN organise l'attribution des activités en fonction des disciplines exercées dans l'établissement les années précédentes pour varier au maximum les pratiques au sein d'une même école.

Les clubs sportifs mettent à disposition des écoles des éducateurs sportifs diplômés d'État qui ont deux missions :

- transmettre leurs savoirs aux enfants au travers d'activités sportives ;
- accompagner et « former » les enseignants/enseignantes à l'éducation de ces activités.

L'objectif est de partager les connaissances avec les enseignants/enseignantes. Ainsi, si l'année suivante un/une enseignant/enseignante souhaite mettre en place une activité sportive en lien avec le parcours qu'il a choisi l'année précédente, il dispose des bases de connaissances de la pratique pour la mettre en place de façon autonome.

La direction des Sports et la DSDEN s'occupent du suivi des activités pédagogiques et de la gestion courante. Par ailleurs, en cours d'année, la direction des Sports et la DSDEN vont dans les écoles pour observer le déroulé des activités.



Quelques Parcours sportifs sur 2022-2023 :

• Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) :

Le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pilote depuis 2018 le déploiement du Savoir Rouler à Vélo, programme d'apprentissage du vélo, destiné aux enfants de 6 à 11 ans, pour rouler en autonomie et en sécurité sur la voie publique.

Dans le cadre des Parcours sportifs, des sessions de SRAV sont organisées sur le site de la Malcombe pour cibler principalement les écoles de Planoise. En plus de cela, un conteneur mobile équipé de vélos permet d'organiser d'autres sessions sur tout le territoire bisontin. 182 élèves ont validé le dernier bloc du SRAV (bloc 3) ce qui atteste de leur capacité à circuler en toute sécurité sur la voie publique.

• Parcours natation :

Le Ministère des Sports agit sur la prévention des noyades et sur l'apprentissage de la natation, via l'Aisance Aquatique et le Savoir-Nager.

1. Le Savoir-Nager en sécurité

L'obtention de l'attestation du Savoir-Nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves.

562 élèves ont obtenu leur attestation du Savoir-Nager en sécurité.

2. L'Aisance Aquatique

L'Aisance Aquatique cible les non nageurs, plus particulièrement les enfants de 4 à 6 ans.

626 élèves ont bénéficié d'un stage Aisance Aquatique.

Budget des Parcours sportifs 2022-2023 :

Concernant le montant des subventions de la Ville de Besançon attribuées aux associations sportives, celles-ci sont calculées sur une base forfaitaire (50€/demi-journée d'intervention).

En complément des interventions des associations sportives, des éducateurs sportifs Ville de Besançon interviennent dans ces parcours et le coût de rémunération de ces agents (difficilement quantifiable) est à prendre en compte dans le calcul du coût global des Parcours sportifs tout comme la mise à disposition des installations sportives et les frais qui peuvent en découler (nettoyage, maintenance, gardiennage, investissement matériel...).

De plus, les parcours « natation » sont assurés par les maîtres-nageurs de la Ville de Besançon, et tout comme les éducateurs sportifs Ville de Besançon des parcours terrestres, leurs rémunérations est également à prendre en compte tout comme le coût de fonctionnement des établissements (piscines La Fayette et Mallarmé) pour accueillir les écoles. Il en est de même pour la patinoire.



Label Terre de Jeux 2024

Direction Pilote : direction des Sports de la Ville de Besançon

Qu'est-ce que c'est ?

Terre de jeux 2024 est un label qui valorise les collectivités territoriales et les acteurs/actrices du mouvement sportif qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien des habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les Parcours sportifs sont labellisés « Terre de Jeux 2024 ».

Trois grands objectifs :

- la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ;
- l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ;
- l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

Ce que cela implique :

Mettre en place des actions qui promeuvent le sport. Ces événements peuvent également inclure une autre thématique telle que la santé, la culture ou encore le développement durable.

Ces actions peuvent toucher tous les publics et elles peuvent se mettre en place avec tous les acteurs/actrices qui le souhaitent. Concernant les enfants de 3 à 11 ans, des activités peuvent leur être proposées sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Pour plus de détails sur les Parcours sportifs se rendre sur :
<https://parcours-sportifs.besancon.fr/>

ANNEXE 7

Bilan des Parcours éco-citoyens pour la transition et du dispositif Éco-École (2021-2022)

1. Les Parcours éco-citoyens pour la transition

Genèse de ces parcours :

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) fait partie intégrante des programmes scolaires et constitue un champ pédagogique au travers duquel toutes les matières sont abordées.

La Ville de Besançon souhaitait renforcer son engagement auprès des écoles élémentaires pour accompagner et soutenir les enseignants/enseignantes dans l'élaboration de leurs projets pédagogiques qui répondent aux enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement et du mieux vivre ensemble.

Pour les aider, en 2021-2022, la Ville a lancé la première édition des Parcours éco-citoyens pour la transition.

L'amélioration de l'articulation et de la lisibilité des offres d'animations en lien avec l'environnement :

L'inscription des animations dans ce dispositif global permet plus de clarté dans l'offre des services Ville, SYBERT, GBM... aux écoles, qui étaient préalablement sur-sollicitées.

Ce nouveau dispositif avait également pour but de donner plus de sens à la pratique professionnelle de chacun.

Travailler en mode projet avec le croisement des intervenants associatifs ou des agents de la Ville de Besançon/SYBERT/GBM qui animent des étapes de leurs parcours est enrichissant et complémentaire pour les élèves.



Approche méthodologique

Comment se déroule un Parcours éco-citoyen ?

1 réunion de présentation avec les enseignants/enseignantes.

4 étapes minimum d'animation dans les classes et/ou à l'extérieur avec les animateurs/animatrices des services de nos collectivités et/ou des prestataires (associations spécialisées en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)) dont :

- 1 sortie scolaire minimum dans des structures pédagogiques de nos collectivités (Citadelle, Logis 13 Éco, Centre de tri du SYBERT, Petite école dans la forêt, Jardin botanique, station d'épuration Port Douvot, chaufferie bois de Planoise...) ou autres (Emmaüs, Jardin de Cocagne, Café des pratiques...);
- Des inter-étapes menées par les enseignants/enseignantes ;
- 1 étape finale de valorisation pour les familles (si cela est possible) ;
- 1 bilan avec les enseignants/enseignantes.

Quelques chiffres...

Nombres d'élèves bénéficiaires

Au total, 44 classes d'écoles élémentaires réparties sur le territoire ont pu bénéficier de 12 parcours différents. Un peu moins de 980 élèves ont participé aux Parcours éco-citoyens de cette première saison.

Nombre de parcours

Au total, 12 parcours sont proposés :

SUR LES DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none">• Pas de pitié pour les déchets avec le SYBERT• L'Art du recyclage avec la mission Développement Durable (MDD)
SUR LA BIODIVERSITÉ	<ul style="list-style-type: none">• Au cœur de la biodiversité avec le Muséum Citadelle (direction de la Citadelle)• La Biodiversité quèsaco avec le Jardin botanique (Université de Franche-Comté)• Coup de soleil pour nos arbres avec la direction Biodiversité et des Espaces verts (DBEV)• Les pollinisateurs urbains avec la DBEV• Les oiseaux de la cour d'école avec la DBEV
SUR L'ÉNERGIE	<ul style="list-style-type: none">• Garde ton énergie pour la planète avec la direction Maîtrise de l'énergie (DME)
SUR L'EAU	<ul style="list-style-type: none">• L'eau une ressource vitale qui se raréfie avec le département Eau et Assainissement (DEA)
SUR L'ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none">• Graine de paysans avec Roule ma poule (auto-entreprise)• De la Fourche à la Fourchette avec la direction Hygiène-Santé (DHS)
SUR LA CONSOMMATION	<ul style="list-style-type: none">• Les P'tits reporters du DD avec la MDD (2 parcours avec des thématiques différentes)



De la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant

Direction Pilote : direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon

En quoi ça consiste ?

C'est un parcours composé de 6 modules permettant aux bénéficiaires d'appréhender l'alimentation dans sa globalité : de la production au traitement des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire en passant par la sensibilisation au goût et l'exploration des sensations gustatives. Ces approches ont pour but de s'informer, de découvrir, de comprendre et de s'approprier de nouvelles pratiques autour de l'alimentation dans le respect de l'environnement (passer du consommateur au « consom'acteur »).

Déroulé du parcours :

Ce parcours se déroule sur une année scolaire, à raison d'un module par mois (7 au total) : la première rencontre consiste en une présentation du cycle sous forme de jeu réflexif (jeu des 6 pétales) en équipe. Puis lors des rencontres suivantes, chaque module est décliné.

Éléments de bilan :

À la rentrée 2021, 38 classes de CM1/CM2 ont souhaité prendre part à ce cycle. 8 classes ont été sélectionnées et ont bénéficié du parcours.

Financement

Concernant le budget alloué à la mise en place de ces parcours, la mission Développement Durable a financé le projet à hauteur de 24 047 €. La Région a attribué un financement de 14 000 €. À cela se sont ajoutées des participations financières pour le transport :

- 1 770 € versés par la direction Hygiène-Santé pour le parcours « De la Fourche à la Fourchette, la santé en cuisinant » ;
- 4 820 € accordés par Kéolys et Ginko pour les autres parcours.

Pour plus de détails sur les Parcours éco-citoyens se rendre sur : <https://parcours-ecocitoyens.besancon.fr/>

2. Le dispositif Éco-École

Éco-École : qu'est-ce que c'est ?

La mission Développement Durable (MDD) souhaite accompagner des actions de développement durable des écoles en leur permettant d'adhérer à la démarche Éco-École.

Ce nouveau dispositif répond au souhait de développer d'une part la mobilisation des écoles dans l'éducation au développement durable et d'autre part d'accompagner chaque établissement dans l'adaptation des locaux aux enjeux climatiques et de biodiversité.

L'originalité du dispositif Éco-École est qu'il concourt à une mobilisation importante des différents acteurs/actrices des écoles participantes (élèves, enseignants/enseignantes, parents d'élèves, services de la ville...) sur 8 thèmes prioritaires que sont l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, la santé, les solidarités et le climat.

Éco-École est un dispositif international porté en France par l'association TERAGIR et bénéficie du soutien du Ministère de l'Éducation nationale et de l'ADEME.

Mise en action du dispositif Éco-École :

À Besançon, sur l'année scolaire 2021/2022, deux écoles ont testé le dispositif.

• L'école élémentaire Jules Ferry sur la thématique de l'énergie

Une animatrice de la direction Maîtrise de l'énergie est allée dans chaque classe de l'école élémentaire Jules Ferry afin de réaliser des diagnostics pour évaluer les connaissances des élèves et des enseignants/enseignantes sur la thématique en lien avec leur école.

Suite aux résultats, des animations de sensibilisation ont été organisées sur les types d'énergies, l'isolation, le chauffage, l'eau chaude, l'éclairage et la ventilation, grâce à des outils pédagogiques spécifiques de la direction Maîtrise de l'énergie et de la mission Développement Durable.

• L'école élémentaire Pierre Brossolette sur la thématique de la biodiversité

Une animatrice de la direction Biodiversité et Espaces verts a réalisé deux animations (une théorique et une pratique) par classe (neufs en tout, soit 172 enfants) sur les actions suivantes :

- découverte et manipulation du matériau bois ;
- installation de nichoirs et de mangeoires à oiseaux ;
- réalisation de cabanes et tunnels en saule vivant ;
- plantations d'arbres, d'arbustes et d'aromatiques ;
- création d'une spirale à insectes.

Ces actions ont été reprises et finalisées par les élèves dans le cadre du périscolaire.



ANNEXE 8

Tableaux des objectifs sur les quatre orientations et sur les conditions de réussite de la coopération autour du Projet Éducatif de Besançon

Orientation	Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel		
SOUTENIR LA PARENTALITÉ : ACCUEILLIR, DIALOGUER, INFORMER ET IMPLIQUER LES PARENTS	AXE 1 : Améliorer l'accompagnement des familles sur les moments clés de la scolarité	Faciliter la première scolarisation	Développer les ateliers parentalité menés avec l'Antenne Petite Enfance Instaurer des temps de communication en amont de la rentrée entre les familles et les équipes enseignantes et périscolaires		
		Accentuer l'action auprès des familles au moment des passations de cycles	Organiser des temps communs et de communication permettant l'échange entre la crèche – la maternelle / la maternelle – l'élémentaire / l'élémentaire – le collège		
	AXE 2 : Faciliter la vie des familles	Accompagner les parents dans leurs démarches		Créer un support visuel pour détailler les démarches à faire pendant une année scolaire	
				Utiliser les outils numériques pour fluidifier les échanges	
				Rendre plus lisible la diversité de l'offre extrascolaire	
				Délocaliser sur les quartiers les lieux où il est possible d'inscrire son enfant	
		Développer un lien de confiance école – famille	Mettre en place des moyens d'échanges en direct entre les familles et les équipes travaillant sur site		
		Ajuster les prestations de service public	Harmoniser les horaires périscolaires maternels et élémentaires Accompagner les enfants afin de développer l'autonomie pour faire leurs devoirs		
	AXE 3 : Associer les parents à la vie de l'école et du périscolaire	Communiquer les informations autour des conseils d'école		Connaître le rôle attendu d'un représentant de parents d'élèves Communiquer sur les modalités de l'élection des parents d'élèves Communiquer le compte rendu du conseil d'école à tous les parents	
			Associer les parents à l'élaboration des politiques publiques		Mettre en place des groupes de travail avec les parents élus Associer les parents élus pour communiquer auprès des autres parents au sujet des actions entreprises Organiser des ateliers de concertation avec les parents dans le cadre des rénovations lourdes des écoles et associer les professionnels/ professionnelles Développer le Parcours de vie autour de l'école
		AXE 4 : Accorder une attention particulière aux familles en difficulté	Monter en compétences des professionnels pour mieux accompagner les familles isolées	Construire des temps de formations conjointes aux différentes directions concernées de la Ville et de GBM	
			Accompagner les adultes concernés dans leur rôle de parents	Renforcer l'action du PRE Développer les actions en partenariat avec les établissements spécialisés pour mieux accompagner les familles les plus en difficultés (enfant à besoins spécifiques, difficulté avec le rôle de parent, gens du voyage, familles monoparentales...).	

Exemples d'actions possibles

Tous les ans cibler plusieurs écoles et mettre en place des ateliers (comme il en existe déjà)

Faire une réunion "portes ouvertes" en début d'année pour que les familles rencontrent les équipes travaillant sur site

Réaliser un document afin de communiquer sur les *a priori* et sur les attendus de l'école

Organisation avant la rentrée d'un temps commun avec les familles - la crèche - la maternelle

Organisation avant la rentrée d'un temps commun avec les familles - la maternelle - l'élémentaire

Organisation avant la rentrée d'un temps commun avec les familles - l'élémentaire - le collège

Création d'une "to do list" des démarches à réaliser avant et pendant l'année scolaire

Faire un document en FALC à transmettre aux familles afin d'expliquer le rôle de chaque acteur/actrice qui gravite autour de l'enfant

Contacteur le prestataire du portail familles pour résoudre les "bugs"

Recruter un chargé/une chargée de mission pour s'occuper du portail familles

S'associer au projet "TNE" piloté par l'Éducation nationale

Mettre en place un relais d'informations de proximité permettant aux parents de bénéficier des informations sur les offres existantes sur le quartier

Créer un site internet qui recense l'ensemble des associations et des ressources disponibles

Mettre en place une permanence dans les maisons de quartiers afin d'accompagner les familles à réaliser certaines démarches, ex. : les inscriptions scolaires et périscolaires, inscription à une activité extrascolaire (pendant l'année et pour les vacances)...

Avoir un support (papier ou numérique) par enfant pour échanger les informations entre l'équipe enseignante - l'équipe périscolaire - les familles

Faire certaines réunions en visioconférence

Permettre des échanges par mail entre les familles et les équipes enseignantes et les équipes périscolaires

Développer les cafés-parents

Dédier un temps d'aide au travail personnel accompagné par un adulte pendant le périscolaire

Augmenter les offres d'accompagnement à la scolarité sur les temps extrascolaires

Créer un document à distribuer aux parents en début d'année et qui explique le rôle d'un parent élu

Créer un formulaire d'inscription unique à toutes les écoles pour l'élection des représentants de parents d'élèves

Faire une réunion de présentation des candidats sur les listes

Envoyer par mail à tous les parents le compte-rendu du conseil d'école

Une fois par an faire une réunion avec les parents élus pour leur demander sur quelles thématiques ils souhaitent travailler

Organiser plusieurs réunions de travail avec les parents élus sur les thématiques choisies

Demander aux parents d'imaginer leur "école idéale" ou du moins quelques points à améliorer

Formation pour apprendre à mieux accueillir et dialoguer avec les familles en difficulté

Communiquer sur le PRE

Pérenniser le PRE

Recruter plus d'agents afin de permettre d'accompagner plus de familles

Faire plus de réunions inter-partenariales (PRE - SESSAD - CMS - PMI - Fondation Plurielle - APF - Scolaire - Périscolaire - etc.)

Orientation	Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel
MIEUX INCLURE ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS À BESOINS SPECIFIQUES	AXE 1 : Organiser le réseau de professionnels/ professionnelles autour de l'enfant	Mieux coordonner les dispositifs humains autour de l'enfant	Développer les moyens humains
			Développer les partenariats entre acteurs/actrices
			Définir un moyen de communication efficace des informations relatives à l'enfant
		Outiller les professionnels/ professionnelles pour améliorer l'accueil des enfants à besoins spécifiques	Créer des outils afin d'aider les professionnels/ professionnelles à mieux inclure les enfants à besoins spécifiques dans un collectif
		Expérimenter des temps de travail commun afin de mutualiser les compétences sur une situation spécifique (comportement, handicap, difficultés, isolement)	Créer des lieux et des temps de coordination pour permettre aux acteurs de travailler ensemble autour de la situation d'enfants à besoins spécifiques
		Monter en compétences des professionnels/ professionnelles pour mieux accompagner les enfants à besoins spécifiques	Former conjointement les professionnels/ professionnelles à l'accueil des enfants à besoins spécifiques
		Sensibiliser les professionnels/ professionnelles à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques	Organiser des événements en relation avec l'inclusion des enfants à besoins spécifiques
	AXE 2 : Accompagner les parents à appréhender les besoins spécifiques de leur(s) enfant(s)	Donner les informations nécessaires pour améliorer l'accueil des enfants à besoins spécifiques	Sensibiliser les parents à la thématique de l'inclusion
		Associer les parents à l'élaboration des projets en liens avec les enfants à besoins spécifiques	Consulter les familles ayant un enfant à besoins spécifiques sur les projets à venir
		Accompagner individuellement les familles	Construire des temps de rencontre individuelle afin de créer un lien de confiance familles – école
	AXE 3 : Adapter le cadre pour inclure les enfants à besoins spécifiques	Aménager des espaces en accord avec la diversité des besoins de l'enfant	Construire de lieux "cocon" dans les écoles
		Sensibiliser tous les enfants à la thématique de l'inclusion	Organiser des échanges entre les enfants
		Faciliter la pratique sportive des enfants en situation de handicap	Déployer des événements liant sport et handicap, ex. : journée handi-citoyenne CM2/6 ^e
		Développer des projets culturels coopératifs et inclusifs	Former les intervenants des parcours culturels à l'accueil des enfants à besoins spécifiques

Exemples d'actions possibles

Recruter une personne ressource par secteur PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisé)

Augmenter le nombre de postes d'animateurs/animatrices spécifiques en collaboration avec les coordonnateurs PIAL)

Inscrire dans les fiches de postes de chaque professionnel/professionnelle (scolaire - périscolaire - extrascolaire) la notion "d'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques"

Mettre en place des conventions entre école - périscolaire - structures médico-sociales

Établir une fiche-type par enfants à besoins spécifiques, accessible à tous les acteurs et actrices concernés

Utiliser le "kit PRE" - mallette mutualisable à disposition des équipes périscolaires (plusieurs outils pour faciliter les échanges et le travail avec les enfants à besoins spécifiques)

Créer un poste de coordinateur pour articuler la prise en charge de l'enfants sur les temps scolaires - périscolaires - extrascolaires

Organiser des évènements en relation avec l'inclusion des enfants à besoins spécifiques

Mettre en place un cycle de formations "de base" pour tous les acteurs/actrices

Mettre en place des formations thématiques, ex. : harcèlement, gestion de conflits, etc.

Mettre en place une journée de sensibilisation

Rappel du cadre de la loi lors des réunions de rentrée (école, périscolaire, loisirs...)

Favoriser les documents en FALC

Inviter les parents sur des réunions de travail

Organiser une réunion de concertation lorsqu'un projet va être mis en place

Envoyer un questionnaire aux familles pour avoir leur avis sur les projets à venir, ex. : aménagement / ouverture de dispositifs d'accueils, projet d'école / périscolaire...)

Organiser plusieurs fois dans l'année des temps d'échanges entre l'enseignant/enseignante, la famille et les animateurs/animatrices périscolaires afin d'échanger sur la situation de l'enfant

Communiquer sur l'accessibilité des lieux

Mettre en place des débats en classe sur différents sujets, ex. : l'autisme, le handicap moteur, le vivre ensemble...

Créer un Raid Handi Forts pour les enfants de 3 à 11 ans

Mettre en place des activités sportives dans le cadre de Paris 2024 (Jeux Olympiques et Paralympiques)

Orientation	Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	
VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE	AXE 1 : Ouvrir les enfants sur le monde	Permettre à chaque enfant de vivre une pluralité d'expériences et de découvertes	Développer et renforcer les liens avec les services sociaux (vacances et différentes activités pour les enfants isolés)	
			Mettre en place des dispositifs favorisant la participation à une activité extrascolaire, ex. : tickets loisirs, tickets culture...	
	AXE 2 : Apprendre aux enfants à vivre ensemble	Conforter, développer les compétences des professionnels/ professionnelles en matière d'accompagnement d'un collectif d'enfants	Permettre aux professionnels/ professionnelles de donner aux enfants les outils pour vivre ensemble	Mettre en place des formations pour les encadrants sur le repérage et la mise en place d'actions (prévention et curatif)
				Développer les lieux d'expression individuelle et collective des enfants
				Développer la pratique sportive et culturelle
				Conforter et développer les Parcours culturels
				Conforter et développer les Parcours sportifs
	AXE 3 : Apprendre aux enfants à se protéger pour agir en connaissance	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la sécurité routière et sur les bonnes pratiques	Connaître/comprendre pour agir en connaissance en matière d'écran et de réseaux sociaux	Inciter les projets intergénérationnels personnes âgées - enfants
				Mettre en place des actions de tutorat (Adolescent - enfant)
	AXE 3 : Apprendre aux enfants à se protéger pour agir en connaissance	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la sécurité routière et sur les bonnes pratiques	Connaître/comprendre pour agir en connaissance en matière d'écran et de réseaux sociaux	Créer une semaine de la sécurité routière
				Mettre en place des actions de sensibilisation en direction des parents
				Développer des actions de sensibilisation aux impacts des écrans et des réseaux sociaux sur le développement de l'enfant
	AXE 3 : Apprendre aux enfants à se protéger pour agir en connaissance	Apprendre à nos enfants à mieux prendre en compte leur capital santé	Apprendre à utiliser les outils numériques	Inscrire les interventions éducatives en santé en milieu scolaire dans un "Parcours d'Éducation à la Santé"
				Promouvoir le bien manger
	AXE 4 : Accompagner l'enfant dans son engagement citoyen	Réaménager les espaces autour de la diversité des besoins de l'enfant	Insonoriser les espaces de restaurations scolaires	Dans l'école, dédier des espaces polyvalents permettant de développer les apprentissages
				Réaménager les cours d'écoles

Exemples d'actions possibles

Informers les familles sur les activités existantes et les accompagner si nécessaire à faire les inscriptions

Faire intervenir l'extrascolaire sur des temps mutualisés entre le scolaire et le périscolaire (EPS / APQ)

Rédiger une convention multipartite entre école - périscolaire - extrascolaire (club de sport, association de théâtre...)

Poursuivre le dispositif "tickets loisirs"

Poursuivre le dispositif "tickets culture"

Créer un "parcours découverte" de loisirs encadrés par des intervenants issus de l'extrascolaire

Formation sur le harcèlement scolaire

Formation sur la lutte contre les discriminations (égalité fille-garçon, genre, homophobie, racisme...)

Formation sur la laïcité

Poursuivre le projet périscolaire transversal "Autour des mots"

Poursuivre le projet périscolaire transversal "Grandir ensemble"

Mettre en place des temps de jeux autour des émotions

Mettre en place des ateliers théâtre avec mise en situation de harcèlement et donner les clés aux enfants pour répondre à cette situation

Développer le projet d'apprentissage de la gestion de conflits entre pairs

Mettre en place des ateliers philo

Démultiplier les interventions en temps scolaire afin d'accroître le nombre d'adhérents en clubs et licenciés des fédérations sportives

Développer le projet périscolaire transversal "sport-santé"

Inviter des personnes âgées sur le temps scolaire pour échanger sur différents sujets

Dans les médiathèques, organiser des moments lectures entre les enfants et les personnes âgées

Par école, faire des ateliers avec les enfants, ex. : illustration du chemin et du transport avec lequel ils viennent à l'école et chez eux, échanges sur les productions avec la famille

Diffusion d'une vidéo de prévention routière en début d'année

Participation à des ateliers parents/enfants

Chaque école participe à la semaine "sans écran" au mois de juin

Développer le partenariat école/ludothèque (sur les quartiers où il y en a une) afin de "déconnecter" les enfants

Organiser des temps d'échanges avec les parents et les enfants pour discuter sur le sujet

Poursuivre le déploiement du programme de cuisine éducative "De la Fourche à la Fourchette"

Aménager des espaces propices aux activités

Végétaliser les cours d'écoles

Favoriser la mixité dans les cours d'écoles

Orientation	Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel
DÉVELOPPER l'ÉCO-CITOYENNETÉ	AXE 1 : Donner les outils aux professionnels/ professionnelles pour accompagner la mise en place du nouveau référentiel commun : l'éco-citoyenneté	Monter en compétences des professionnels/ professionnelles pour mieux accompagner les enfants	Mettre en place des formations conjointes et régulières sur les questions entourant la citoyenneté
		Co-construire avec toutes les directions et les acteurs/actrices du territoire	Mettre en place des groupes de travail pour accompagner l'introduction des enjeux environnementaux
	AXE 2 : Valoriser l'accès aux espaces naturels	Donner une place à la nature dans les espaces de vie de l'enfant	Aménager un espace vert dans les écoles lorsque cela est possible
			Déployer le dispositif Éco-Écoles dans les écoles bisontines
		Éduquer les enfants sur des sujets environnementaux	Mettre en place des interventions pour faire connaître l'environnement
	AXE 3 : Apaiser les abords des écoles	Reconquérir l'espace public et rendre la ville agréable à vivre	Associer les parents au projet écoles apaisées
			Enclencher des aménagements expérimentaux
	AXE 4 : Accompagner l'enfant dans son engagement citoyen	Associer les enfants à la réflexion autour de la construction de politiques publiques en lien avec les enjeux environnementaux	Permettre aux enfants de porter des projets écologiques en mode projet (démarche participative)

Exemples d'actions possibles

Formation sur la participation des enfants

Formation sur l'alimentation et l'impact sur l'environnement (ex. : de la graine à l'assiette)

Faire une fresque du climat avec les professionnels/professionnelles

Formation sur les enjeux environnementaux

Choisir une thématique et mettre en place des équipes projets sur les territoires

Créer un espace naturel dans chaque école et/ou à proximité

Poursuivre le projet périscolaire transversal "Éducation à l'environnement"

Concevoir des espaces naturels dans les écoles permettant la pratique sportive

Multiplier les ateliers périscolaires avec un contenu nature et sensibilité animale

En temps scolaire et périscolaire, mettre en place des actions de sensibilisation autour du gaspillage alimentaire et du compostage

Mettre en place des espaces pour "apprendre dehors"

S'appuyer sur les Parcours éco-citoyens, la Petite école dans la forêt, etc.

Mettre en place un groupe de travail avec les parents élus volontaires pour faire des propositions d'actions pour sécuriser les abords des écoles

Réintroduire la nature aux abords des écoles (grumes, mettre des bandes d'herbe à la place des routes goudronnées, planter des arbres, désimperméabilisation des sols...)

Consacrer une part du budget participatif aux enfants (pour repenser les écoles, la ville à hauteur d'enfants...)

Orientation	Axe	Objectif stratégique	Objectif opérationnel
CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA COOPÉRATION AUTOUR DU PROJET ÉDUCATIF DE BESANÇON	AXE 1 : Définir une gouvernance multi-niveaux	Organiser des temps de rencontre entre les signataires du Projet Éducatif de Besançon	Définir les membres du Comité de suivi et d'évaluation et du Comité de Pilotage élargi du Projet Éducatif
			Organiser des rencontres régulières entre élus/élues de la Ville et les directions techniques associées au Projet Éducatif de Besançon
		Organiser des Comités techniques en amont des Comités de suivi et d'évaluation	Définir les membres du Comité technique du Projet Éducatif
			Organiser des rencontres régulières avec le Comité technique pour échanger sur le Projet Éducatif de Besançon
	AXE 2 : Organiser un réseau de professionnels autour de l'enfant	Déterminer les ressources existantes	Identifier les acteurs/actrices et les espaces de travail par territoire
		Développer la continuité éducative	Mieux coordonner le travail entre école et périscolaire pour préparer l'après école
			Dégager un temps commun à tous les acteurs (scolaire - périscolaire - extrascolaire) pour élaborer des projets ensemble
		Construire des pratiques et un langage commun	Mettre en place des formations communes aux équipes enseignantes, aux équipes périscolaires et aux équipes extrascolaires
		Améliorer la situation autour des métiers de l'animation	Revaloriser les postes d'animateurs/animatrices
	AXE 3 : Expérimenter en amont pour mieux répondre aux besoins des familles	Permettre de choisir les objectifs à remplir et d'expérimenter les dispositifs avant déploiement	Prendre en compte les besoins et les réalités des territoires afin de choisir au mieux les objectifs du Projet éducatif à remplir
			Expérimenter les dispositifs avant déploiement pour voir ceux qui répondent au mieux aux besoins du territoire
	AXE 4 : Mutualiser les espaces de travail	Partager les lieux de travail entre les différents acteurs/actrices	Repartager l'espace de l'école entre le scolaire - périscolaire - extrascolaire
	AXE 5 : Échanger sur les actions menées	Mettre en place des dispositifs de démocratie participative	Donner une place d'acteur au parent dans la réalisation des projets
			Aller à l'écoute des besoins des enfants
		Communiquer sur les travaux prévus / en cours / terminés en matière d'éducation	Mettre en place un moyen de communiquer sur les réalisations visant à atteindre les objectifs du Projet Éducatif de Besançon
	AXE 6 : Suivre l'avancée des réalisations autour du Projet Éducatif de Besançon	Organiser un comité de suivi des réalisations pour l'atteinte des objectifs du Projet Éducatif de Besançon	Faire évoluer les "binômes" en "trinôme" ou en "quadrinôme"
			Organiser un temps fort sur l'Éducation
		Retravailler et s'appuyer sur l'outil "Parcours de vie autour de l'école"	Co-construire avec les acteurs/actrices et les usagers un baromètre du parcours de vie autour de l'école à destination des parents et des enfants
			Évaluer les actions issues du parcours de vie pour contribuer à l'évaluation globale du Projet Éducatif

Exemples d'actions possibles

Reprenre la liste des membres du Comité de Pilotage et du Comité de Pilotage élargi pour 2019-2022 et l'ajuster si besoin

Organiser deux Comités de suivi et d'évaluation par an

Organiser deux Comités de Pilotage élargi par an

Prévoir des temps de rencontre entre les élus/élues de la Ville et le DASEN pour traiter les points secondaires

Reprenre la liste des membres du Comité technique pour 2019-2022 et l'ajuster si besoin

Organiser trois Comités techniques par an

Réaliser une cartographie des acteurs par territoire

Identifier les lieux pouvant accueillir les rencontres

Associer le périscolaire aux projets d'école

Instaurer des temps d'échanges réguliers entre l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire

L'équipe périscolaire participe aux conseils d'école

Ouvrir les conseils d'école aux acteurs/actrices extrascolaires

Mettre en place des interventions mutualisées sur les différents temps (pour plus de transversalité et de souplesse dans l'accompagnement de l'enfant)

Utiliser un des temps qui existe déjà pour travailler ensemble, ex. : café infos des maisons de quartiers

Créer des groupes de travail sur les territoires pour construire des projets

Organiser des ateliers et des conférences animés par des spécialistes de l'enfance sur des thématiques choisies par les professionnels/professionnelles en fonction des besoins remontés du terrain

Continuer à proposer des formations au BAFA et au CJEPS

Poursuivre le chantier "ATSEM-Animateur"

Revoir les chartes d'occupation/d'utilisation des écoles

Permettre à l'extrascolaire d'utiliser les lieux du périscolaire lorsque les équipes ne sont pas en poste

Associer les parents à des groupes de travail

Organiser des temps de concertation avec les familles

Organiser une fois par an une rencontre "Les actualités de l'Éducation" avec les parents

Envoyer une newsletter aux parents une fois par trimestre

Par territoire, intégrer un directeur/une directrice d'école, un membre issu de l'Éducation populaire et un agent du périscolaire

Co-construire avec les partenaires d'un territoire une forme de contractualisation

Organiser une fois par an les "Rencontres de l'Éducation" pour échanger sur l'avancée des objectifs du Projet Éducatif de Besançon

Mettre en place des ateliers inter-partenaires pour croiser les connaissances

Associer les partenaires à la capitalisation de la parole des usagers

Mettre en place des temps de travail inter-partenariaux pour proposer des améliorations pour faire disparaître ou réduire les difficultés rencontrées

Préparer la rentrée...

1
Avoir une vision globale des démarches à réaliser

2
Trouver l'école de mon enfant

3
Se renseigner sur les aides auxquelles j'ai droit (AFR, loisirs, etc.)

4
S'assurer d'être à jour des vaccins obligatoires de mon enfant

5
Se renseigner sur les horaires du scolaire et du périscolaire

6
Organiser les modes de garde et la vie familiale

7
Effectuer l'inscription scolaire en format papier ou sur le portail famille

8 bis
Faire une demande de Procédure d'Accompagnement Individualisé (PAI) ou une demande d'animateur spécialisé si mon enfant en a besoin

8
Inscrire mon enfant aux temps périscolaires du matin, du midi (avec cantine) et/ou du soir en format papier ou sur le portail famille

9
Trouver une activité extrascolaire

10
Acheter les fournitures scolaires

10 bis
Comprendre la liste des fournitures scolaires

11
S'assurer de disposer d'une assurance scolaire

12
Organiser les modalités de transport de mon enfant (scolaire/extrascolaire)

13
Accompagner mon enfant à l'école (parent ou assistante maternelle)

14
Remplir les formulaires d'informations et d'autorisations nécessaires à l'école

15
Participer à la réunion de rentrée parents/enseignants

16
Participer à une réunion parents/périscolaire

17
Être candidat à l'élection des représentants de parents d'élèves

18
Dialoguer régulièrement avec les enseignants

19
Voter à l'élection des représentants des parents d'élèves

20
Participer/s'informer sur le conseil de l'école

21
Prévoir les équipements et formalités pour les activités spécifiques de mon enfant (vêtements, goûter, assurance...)

22
Aider mon enfant à faire ses devoirs

23
Trouver une personne ou une structure pour aider aux devoirs de mon enfant

24
Modifier la fréquentation ou désinscrire mon enfant des activités périscolaires

25
Changer d'école mon enfant en cours d'année

26
Organiser les activités des enfants lors des différentes vacances scolaires

27
Participer aux rencontres parents/enseignants en cours d'année

28
Prendre connaissance des informations transmises par l'école

29
Gérer les imprévus (maladie, grève...)

30
Prendre connaissance des évaluations de mon enfant

31
Chercher de l'aide lorsque mon enfant est en difficulté (harcèlement scolaire, enfants à besoins particuliers...)

32
Comprendre et/ou payer la facture concernant le périscolaire

33
Accompagner la classe lors d'activités en temps scolaire ou périscolaire (piscine, spectacles...)

34
Participer à la fête de l'école (dont activités périscolaires)

35
Organiser les activités et modes de gardes de mon enfant pendant les grandes vacances

Parcours de vie sur l'organisation de la vie des enfants sur une année scolaire 2022



EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

AUTOUR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE



ANNEXE 9 • Parcours de vie autour de l'école (démarches à réaliser par les parents sur une année scolaire) (2022)





**PROJET ÉDUCATIF
DE BESANÇON**
2024-2026

